

L'être du politique dans la pensée de Julien

FREUND.

(Une approche phénoménologique des phénomènes politiques)

RASOLOFOARIMANANA Jérôme

INTRODUCTION GENERALE

J. Freund inaugure une ère nouvelle en amorçant une autre manière de voir les phénomènes par lesquels le monde se jette en épisode. C'est ce que les phénoménologues appellent par *ein Dies Da !* ou encore *un ceci-là*. Appréhender les êtres dans leur apparaître naturellement, c'est dénouer le réel de l'imaginaire, de la fiction et de l'idéalité méta-historique. C'est aussi se hausser jusqu'à la phénoménologie.

Toutefois, nul ne peut prétendre tout savoir et tout dominer. Pour cette raison, cette nouvelle approche des phénomènes politiques n'a aucune intention de s'égaliser à l'absolu. Il serait plus modeste de dire que comme toute recherche scientifique est vouée au démenti et au dépassement, chacun de nous, y compris J. Freund, souhaite apporter sa part de contribution en matière de connaissance à l'édification d'un monde meilleur et aux progrès dignes de la vie humaine.

Le mobile de notre recherche sur l'être du politique se comprend dans la prise de conscience de certaines réalités regrettables. Nous avons constaté que : l'homme n'est pas un produit d'une réalité sublimée et le peuple n'est pas une masse amorphe. De plus, la société est autre chose plus qu'un simple agrégat d'individus et le politique n'est ni quelque chose d'artificiel qui se surajoute à la société pour compenser l'écart entre des êtres soutendus inégaux, ni moins encore une sorte de machine qui veille sur le respect mutuel des particuliers prétendus méchants et égaux, comme pensent certains théoriciens de l'état de nature. Ainsi, le politique, en tant que catégorie fondamentale et intrinsèque à l'existence et de l'homme et de la société, est loin d'être une aliénation de l'être humain et de ses droits fondamentaux. Comment pouvons-nous mésestimer ces évidences ? Nous aurions vraiment de quoi à dire sur ces propos dans la thèse future.

Par conséquent, le présent projet de thèse de doctorat constitue l'un des piliers les plus fondamentaux à la bonne réalisation de cette thèse future.

Ce projet va esquisser d'une manière claire et méthodique les différentes composantes qui édifieraient notre prochaine recherche. Il va également révéler l'intention ultime de cette recherche que nous venons de mentionner.

De ce fait,

- *en premier lieu, ce projet va préciser les motivations à l'endroit du sujet de recherche qui mettront en exergue la pertinence du sujet de recherche ;*
- *en second lieu, il va indiquer la spécification en profondeur de l'originalité de notre méthode et de celle notre travail lui-même, tout en délimitant nos champs de recherche ;*
- *et en dernier lieu, nous verrons dans ce projet le compte rendu de lectures de quelques ouvrages de l'auteur d'entrée en jeu et les analyses des concepts clés .*

D'où, ce projet nous servira d'avant-goût à la thèse proprement dite. Il nous aidera également à avoir des idées précises sur ce qui se passera dans les prochains temps.

P r e m i è r e s e c t i o n

**M O T I V A T I O N S A L ' E N D R O I T D U
S U J E T D E R E C H E R C H E**

I) PRESENTATION DU SUJET ET DEGAGEMENT DU THEME.

Notre future thèse de doctorat se réalisera avec le sujet intitulé : ***l'être du politique dans la pensée de Julien FREUND.***

Notre réflexion s'accrochera alors à des ouvrages diversifiés où nous trouvons les possibles occasions pour nous brancher à la fréquence des pensées politiques de l'auteur dont il est ici question. Il s'avère utile d'informer d'emblée qu'à part l'ouvrage *L'essence du politique*¹, que beaucoup d'entre nous connaissent, la plume de J. Freund a également coulé sur d'autres pages d'ouvrages, d'articles et d'interventions orales. Ainsi, pour bien structurer notre prochaine investigation, nous ne saurions pas ne pas collecter tous les exploits intellectuels de notre auteur de référence.

Quel est alors exactement notre intention en voulant aborder ce sujet ? Autrement dit, nous essayerons de justifier pourquoi nous choisissons ce thème : L'être du politique.

Etre et politique semblent deux concepts familiers à nos oreilles. Toutefois, ces concepts nous paraissent difficiles à décrypter.

Le concept de politique, par exemple, constitue une réalité de notre quotidienneté. Tout le monde en parle sans y prêter trop d'attention ; raison pour laquelle M.Weber nous révèle une chose que : « nous faisons tous "occasionnellement" de la politique lorsque nous mettons notre bulletin de vote dans l'urne ou lorsque nous exprimons pareillement notre volonté, par exemple en manifestant notre désapprobation ou notre accord au cours d'une réunion "politique" ou enfin lorsque nous prononçons un discours "politique", etc. »². C'est dire que presque à notre insu nous faisons tous de la politique et nul ne peut s'en soustraire.

C'est pourquoi faire des rencontres fortuites avec des gens de niveaux différents, tout simplement pour leur demander ce qu'ils entendent par politique c'est s'attendre à des ennuis et à des décontenancements.

Les désarrois des gens nous poussent certainement à percer les raisons qui font qu'ils se détournent de cette réalité essentielle de leur existence. Il est également de notre intention le vouloir démasquer les traditions philosophiques (précisément les théories de l'état de nature), le prestige de la science (l'esprit positiviste et calculateur), l'apparente autorité des intellectuels (les discours des bons orateurs et l'impression

¹ J. FREUND, *L'essence du politique*, éd. SIREY, Paris 1965, 764p

² M. WEBER, *Le savant et le politique*, trad. J. FREUND, p. 109

gestuelle et comportementale fascinante), la prédominance de la technocratie et des Grandes Ecoles (fascination des nouveautés) qui manigancent à dissimuler l'authenticité du politique.

Avec J. Freund, nous essayerons de comprendre et à faire comprendre que le politique est une réalité constante, identique à elle-même et intrinsèquement liée et à la résolution de la collectivité et à l'existence sociale de l'homme. D'où, le politique est une essence ; sa compréhension s'annonce impérieuse et inéluctable, lui dans son être véritable.

II) L'IMPACT DE CE THEME DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI.

La lecture à maintes reprises de la pensée politique de J.Freund contribue indubitablement à éclaircir certaines situations aussi bien nationales qu'internationales.

Aucun d'entre nous ne saurait ignorer les phénomènes politiques existant dans notre pays. Intrigués par des chaînes de questionnements discrets relatifs au renchérissement de la vie quotidienne par exemple, nous sommes tentés à quêter les raisons et les boucs émissaires de tous ces dysfonctionnements socio-politico-économiques. Restés toujours dans l'espérance de "l'un jour d'innovation prometteuse", nous nous sommes, à chaque fois que l'occasion existait, enrôlés dans des luttes révolutionnaires.

Or, il saute à nos yeux que la malheureuse situation d'autrefois demeure inchangeable malgré l'effusion de sangs de nos concitoyens martyrisés et les sacrifices que nous avons endurés. Il paraît que les autorités étatiques s'altèrent mais les manœuvres des prédécesseurs/successeurs ne présentent aucune distinction. Voilà pourquoi les gens ne se lassent pas de réclamer d'innovation. Nous cherchons des solutions pour remédier aux manquements de la vie de notre pays et les opportunistes politiciens qui savent profiter de cette décontenance du peuple accèdent facilement au pouvoir³ sous prétexte qu'ils puissent être les prophètes ou les sauveurs qui n'ont jamais existé et que tout le monde aurait attendus depuis longtemps. Fascinés par les éloquences savamment administrées, les gens se trompent carrément.

Nous lançons des cris :

³ Telle est en quelque sorte la signification de la *fortuna* dont parle N.Machiavel. cf. J. F. DUVERNOY, *Pour connaître la pensée de MACHIAVEL*, Livre II, chap.II, p. 53

- *à quoi bon trahir la confiance des gens simples ?*
- *pourquoi, d'un côté, faire espérer aux "ignorants" des choses qui ne viendraient jamais, et de l'autre côté, pourquoi conspire-t-on à masquer la nature véritable du politique ?*
- *n'est-il pas que le politique est une affaire de la collectivité générale et non une manie des soi-disants intellectuels et des partis politiques ?*
- *si le politique cible l'humanité en général, son but spécifique ne serait-il pas l'intérêt général et non l'intérêt particulier des partis ou des groupements d'individus minoritaires ?*

Ce que nous venons d'illustrer sont des questions très élémentaires qui travaillent en permanence les consciences des gens simples. Mais nous aurions comme principales missions : d'abord, d'alléger ces inquiétudes de nos convives tout en leur explicitant ce qu'il y a d'essentiel en politique ; ensuite, d'avancer une nouvelle manière d'aborder les phénomènes politiques. Notre recherche sur la pensée politique de J. Freund contribuerait certainement à donner une lueur à ces consciences noyées dans le déboussole.

Quant au plan international, pour J. Freund la nature conflictuelle de la nature humaine constitue un obstacle insurmontable à la constitution d'un Etat universel. C'est pourquoi nous trouvons chez lui une approche réaliste et sociologique des relations internationales.

S'il admet que les relations entre les Etats reposent aussi sur des échanges amicaux, J. Freund observe qu'elles sont à base de *crainte* et de *volonté de puissance*, bien plus qu'elles ne reposent sur des fondements juridiques. C'est pourquoi il estime qu'en cette matière, le droit reste subordonné aux intérêts de la politique. Il se méfiait de l'attitude moraliste qui consiste à croire que l'on pourra mettre fin aux guerres par la voie juridique tout en supprimant toute contrainte et toute violence.

A cet égard, il reprochait à certains juristes de nier, au nom d'un positivisme trop étroit, l'existence de la souveraineté ou de la considérer comme un concept métaphysique ou philosophique⁴.

⁴ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, pp. 722-727

En définitive, si l'on relit J. Freund aujourd'hui, on remarque que, pour l'essentiel, son analyse "classique" des relations internationales n'a pas tellement vieilli, malgré la forte mutation qui a suivi la disparition de l'URSS en 1991. Comme l'observent certains, malgré le développement des institutions intergouvernementales, des réseaux de solidarité transnationaux, des processus d'intégration régionale et des régimes de coopération sectorielle, la politique internationale garde ses caractéristiques propres. Elle continue de s'inscrire dans un milieu relativement anarchique, marqué par des Etats d'importance très disparate, dont les sociétés demeurent culturellement et politiquement hétérogènes. Elle se caractérise donc toujours par des rapports d'hégémonie des grandes puissances et par la récurrence de crises et conflits violents que les instances des Nations-unies ou les organisations internationales ne sont pas en mesure de limiter ou d'arbitrer.

Ainsi, y a-t-il manières efficaces pour maintenir ou restaurer la paix à durée inconditionnelle au niveau des relations internationales ?

Pour J. Freund, nulle chose n'est définitive ; pourtant les propositions avancées par cet auteur méritent revue et discernement, en ce sens qu'en tant que polémologue son approche réaliste de la paix et de la guerre⁵ fait de lui un penseur exceptionnel.

D'autres phénomènes peuvent encore se substituer à la pensée politique de J. Freund. Nous promettons qu'au fur et à mesure où nous nous avançons dans la réflexion, des coins noirs s'éclaircissent.

Aussi pourrions-nous nous étendre sur un autre niveau tel que la recherche scientifique représente. Il paraît évident que le courant de pensée de cet auteur puisse intéresser aussi bien tant d'étudiants que de chercheurs en actes pour quelques raisons que nous ne saurions pas dissimuler :

- il se peut que les chercheurs d'aujourd'hui préfèrent consacrer leurs temps plus à des phénomènes réels qu'à des constructions de théories fictives. Eux saisissant l'importance de découvrir l'essence même de la chose et non plus d'inventer une réalité utopique. A titre d'exemple, les chercheurs pourraient s'intéresser davantage à l'essence de l'obéissance et du commandement en se posant la question : pourquoi devons-nous obéir à un être semblable à nous ? plutôt qu'à chercher les meilleures manières pour commander en se rendant tout simplement

⁵ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, pp. 595-629

compte de la nécessité existentielle de la bonne conjugaison de la dialectique commandement/obéissance.

- Ensuite, l'étude sur J. Freund peut être propice à ceux qui s'intéressent *au réalisme politique* sur lequel certains penseurs importants comme Aristote, M. Weber, C. Schmitt, R. Aron, N. Machiavel, P.J. Proudhon et d'autres ont sillonné. Etant donné de la contemporanéité de la pensée de cet auteur en question, comment saurions-nous nous passer de lui ?

Les étudiants comme les chercheurs universitaires peuvent, alors, bénéficier du trésor qu'a laissé cet auteur qui nous a quitté en 1993 le 10 septembre à Strasbourg, après 71 ans de vie terrestre.

Mais quant à nous, pourquoi accordons-nous un privilège à J. Freund et à sa pensée politique ?

III) POURQUOI AVONS-NOUS CHOISI J. FREUND COMME AUTEUR ?

a) J. Freund et ses spécificités.

Il faut d'abord signaler que J. Freund n'est pas le seul penseur qui ait médité sur la distanciation entre la science normative et l'action, le propre du politique. Il y a par exemple M. Weber qui a écrit un ouvrage intitulé : *Le savant et le politique*⁶, une sorte de réflexion sur les statuts et les réalités de ces deux entités fondamentalement différentes. Nous pouvons également nous rappeler ici d'autres auteurs et ouvrages relatifs au thème que nous aimerons aborder, à savoir : R. Aron, le maître de J. Freund, qui a écrit l'ouvrage critique : *L'opium des intellectuels*⁷; P. Ricœur qui a, par exemple, parlé de l'autonomie du politique dans : *Histoire et vérité*⁸, et principalement N. Machiavel qui a souligné dans : *Le Prince*⁹ les réalités qui perdurent dans les techniques de conquête et de conservation du pouvoir politique.

⁶ Cf. M. WEBER, *Le savant et le politique*, trad. J. FREUND, éd PLON, Paris, 1959, 187 p

⁷ Cf. R. ARON, *L'opium des intellectuels*, éd. CALMAN-LEVY, coll. LIBERTE DE L'ESPRIT, Paris, 1955, 337p

⁸ Cf. P. RICOEUR, *Histoire et vérité*, éd. SEUIL, coll. ESPRIT, Paris VI, 1955, 361p

⁹ Cf. N. MACHIAVEL, *Le Prince*, présentation et commentaires P. DUPOUEY, éd. NATHAN, 1982, 143p

D'autres auteurs comme H. Arendt dans : *Condition de l'homme moderne*¹⁰ ; E. Weil dans : *Philosophie politique*¹¹ ; J. Lacroix dans : *Force et faiblesse de la famille*¹² ; M. Blondel dans : *L'action*¹³ et B. de Jouvenel dans : *Du pouvoir*¹⁴ font écho des présupposés du politique d'une manière partielle. Il revient à J. Freund l'honneur d'avoir spécifié avec adéquation les trois relations dialectiques ou présupposés du politique tels que :

- *Commandement/obéissance*
- *Public/privé*
- *Ami/ennemi.*

Il semble que l'originalité de la philosophie politique de J. Freund, qui a su mettre en rapport l'Histoire et la métaphysique, a spécialement attiré notre attention. Cela ne veut rien dire que les ouvrages des autres auteurs manquent de précision et d'originalité, mais il saute aux yeux que J. Freund avait la passion d'apporter un sens très précis à chaque notion corollaire à la philosophie politique proprement parlée. A titre d'exemple, il a bien spécifié ce qu'est *la politique* et ce qu'est *le politique*¹⁵ ; tandis que bien des auteurs politiques s'embrouillent dans la précision terminologique et conceptuelle.

De surcroît, ce qui nous a impressionné chez J. Freund, c'est son attitude réaliste, un penseur qui sait se mettre à l'écart du particularisme et du relativisme tout en ne pas se laissant fasciné par les nouveautés. Cet audace à ne rien dissimuler ce qu'il voit nous a vraiment affecté.

- Théoricien des essences, J. Freund a voulu affirmer et déterminer le caractère irréductible du phénomène politique, malgré le moralisme ou les messianismes religieux et théologiques ;
- Polémologue, J. Freund n'a pas été rebuté par la conflictualité du politique, phénomène de puissance, dont le moyen est la force assurant l'ordre ;

¹⁰ Cf. H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, éd. CALMAN-LEVY, Paris, 1983, 368p

¹¹ Cf. E. WEIL, *Philosophie politique*, éd. VRIN, Paris V, 261p

¹² Cf. J. LACROIX, *Force et faiblesse de la famille*, éd. SEUIL, Paris VI, 1948, 190p

¹³ Cf. M. BLONDEL, *L'Action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, éd. PUF, Paris, 1950, 495p

¹⁴ Cf. B. de JOUVENEL, *Du pouvoir*, éd. HACHETTE, coll. PLURIEL, 1972, 607p

¹⁵ Cf. in section III du projet de thèse, analyses de quelques concepts clés n° I, sous titre n° 04, p. 43

- Enfin, étant sociologue de carrière et philosophe par excellence, J. Freund n'a pas raté l'occasion de réfléchir sur l'Histoire et les événements historiques afin d'en dégager ce qu'il y a de commun et d'immuable dans le rapport de l'homme avec l'Histoire.

On peut alors résumer en deux phrases sa pensée :

- D'abord, en politique, quelle que soit la relation de moyen à fin, aucune ne se développe selon la stricte conformité aux prévisions et aux calculs ;
- Ensuite, nous devons agir pour prendre en charge le destin global de l'humanité, car plus jamais notre destin temporel dépend d'une possible décision malencontreuse de la volonté du pouvoir.

Quelle prudence et sagesse !

b) L'axe Freund-Machiavel.

J. Freund a su tirer ce qu'il y a de meilleur de N. Machiavel. Il se définit d'ailleurs comme un penseur machiavélien, apportant toutefois une distinction entre les termes *machiavélien* et *machiavélique*. Le premier terme correspondrait à l'analyse théorique, le second à la pratique de la politique. Il cite ceci :

« Etre machiavélien, c'est adopter un style théorique de pensée, sans concessions aux comédies moralisatrices d'un quelconque pouvoir. Ce n'est pas être immoral, mais précisément essayer de déterminer avec la plus grande perspicacité possible la nature des relations entre la morale et la politique [...] ; être machiavélique, au contraire, c'est adopter une conduite pratique dans le jeu politique concret, qui consiste en "scélératesses généreuses", en tromperies plus ou moins diaboliques et en manœuvres perverses ».¹⁶

Depuis quatre siècles, le penseur florentin a fait l'objet d'interprétations diverses et contradictoires, reflétant finalement l'ambiguïté de sa pensée, qui tient en fait à l'ambiguïté propre à la chose politique elle-même. Est-il, comme le suggère Leo Strauss, un ennemi du genre humain qui a partie liée avec Satan, ou bien est-il, comme le pense J.J. Rousseau, un bon et honnête citoyen qui feint de donner des leçons aux rois pour en donner aux peuples ?¹⁷

¹⁶ J. FREUND, *L'essence du politique*, rééd. DALLOZ, 2003, p. 818

¹⁷ Cf. J. J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, Livre III, chap. VI, p. 112

Sans vouloir édulcorer la doctrine de N. Machiavel, en écartant les interprétations les plus machiavéliques, on peut comprendre sa pensée politique dans le sens d'un appel à la vigilance et à la lucidité : une lucidité qui sait qu'elle ne pourra pas faire disparaître la mort, la violence, la méchanceté de l'homme, la division sociale et la corruption des choses ; une vigilance qui appelle à construire des remparts solides, un régime et des lois qui évitent les débordements. C'est là que se situe la morale politique de N. Machiavel : maintenir l'Etat, soutenir la force de la loi, prévenir le désordre et la violence, préserver la paix sans laquelle la vie commune est impossible¹⁸.

Pour autant, l'auteur du *Prince* ne nie pas les valeurs morales, il refuse seulement d'y voir le seul critère pour juger un homme d'Etat. La morale du prince est d'accomplir au mieux sa charge politique. *Il serait infidèle à une telle morale si, pour préserver sa propre intégrité morale, il laisserait sa cité sombrer dans le désordre et son peuple dans la détresse.* J. Freund résume cette position en disant, par exemple, que, pour N. Machiavel, il n'y a pas de politique morale, mais il y a une morale de la politique¹⁹. C'est à cette interprétation que correspond la pensée de J. Freund. Il pense en effet, lui aussi que la politique n'a pas pour objet d'accomplir une fin morale, mais la fin du politique, à savoir la paix intérieure et la sécurité intérieure, quitte s'il le faut, à faire des entorses à la morale personnelle.

La grande leçon de N. Machiavel, c'est aussi cette recherche de la " vérité effectuelle ", cette vérité effective de la chose, qui se refuse à faire de la politique à partir des républiques imaginaires conçues en rêve et que personne n'a jamais connues. Cette méfiance à l'égard des utopies, ou bien cet attachement à la "vérité effective", reflète aussi une volonté de marquer la distance entre *l'être* et *le devoir être*, entre *l'idéal* et *ce qui est réalisable* ; car la recherche à tout prix de l'idéal conduit politiquement à l'échec²⁰ et souvent à la violence.

J. Freund se réfère aussi souvent au paradoxe des conséquences de M. Weber, qui explique qu'en politique il ne suffit pas d'avoir des intentions de départ moralement bonnes, mais qu'il faut éviter de faire des choix aux conséquences fâcheuses. Car

¹⁸ Cf. J. F. DUVERNOY, *Pour connaître la pensée de MACHIAVEL*, Livre IV, chap. III, pp. 168-179

¹⁹ Cf. J. FREUND, *Politique et impolitique*, p. 243

²⁰ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 638

« c'est dans l'action que l'homme politique prouve qu'il est moralement à la hauteur de la tâche qu'on lui a confiée »²¹.

La distinction opérée par J. Freund entre la politique et la morale explique sa méfiance à l'égard des idéologies et des utopies. Sa démarche machiavélienne le conduit à considérer l'idéologie de manière paradoxale. D'un côté, il reconnaît son importance dans la politique, non seulement dans la consolidation du pouvoir, mais aussi en tant que promesse et espoir, c'est-à-dire en tant que moteur de la politique. A défaut d'une foi théologique, seule l'idéologie peut permettre d'affirmer une opinion au milieu d'opinions multiples et donc d'établir un ordre politique. L'idéologie jouerait donc un rôle de substitut de la théologie. C'est pourquoi J. Freund la décrit comme une rationalisation intellectuelle de la volonté politique²².

D'un côté, son analyse réaliste et scientifique, l'importance qu'il attache au sens de la responsabilité en politique, encouragent sa méfiance. La politique idéologique lui apparaît alors comme une politique "intellectualisée", qui accorde la priorité à des idées abstraites prétendument généreuses et humanistes, mais qui s'éloigne des réalités concrètes de la politique. Une telle politique est dangereuse en ce qu'elle permet de justifier philosophiquement certaines violences au nom de fins eschatologiques, de promesses de paix ou de justice...

L'idéologie prétend atteindre des fins dernières sans se préoccuper des moyens qui sont disponibles. Mieux, elle utilise l'exaltation de ces fins ultimes pour masquer le cynisme qui préside à l'utilisation des moyens. C'est en ce sens que J. Freund parle d'eschatologie sécularisée, signifiant par là que l'idéologie fait croire que les fins eschatologiques que la théologie projette dans l'au-delà seraient réalisables ici-bas²³.

Quant aux utopies, c'est leur esprit même qui s'oppose à la notion d'essence du politique. Les premières utopies n'étaient pas des négations de la politique, puisque tout en portant l'espoir d'une société nouvelle, elles reconnaissaient la nécessité d'une organisation de la société. Mais les utopies modernes, notamment sous l'influence du marxisme ont pris une dimension anti-politique, en se détournant de l'expérience humaine au nom de spéculations imaginaires et fictives sur l'avenir et en pensant

²¹ J. FREUND, *Politique et impolitique*, p. 244

²² Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, pp. 428-436

²³ Cf. J. FREUD, *Qu'est-ce que la politique ?*, p 98

pouvoir transformer radicalement l'homme par les institutions. Une telle croyance implique la négation de la nature humaine, et donc son sacrifice. Pure idée abstraite détachée de la réalité, l'utopie est alors exposée aux divagations de la démesure, au despotisme et à la tyrannie. Elle imagine que l'on pourra instaurer une société parfaite et supprimer tout conflit en éliminant ce qu'elle considère comme le négatif ou le mal. Anti-politique, elle se fonde donc sur une négation de l'essence et des présupposés du politique, sur une ignorance ou un refus de "la pesanteur de la nature humaine".

A cette conception progressiste et rationaliste, et, il faut bien le dire, quelque peu naïve de la société, J. Freund oppose sa théorie des essences, qui repose sur la reconnaissance de la nature fondamentalement conflictuelle des sociétés historiques. Il encouragera d'ailleurs la polémologie, l'étude des conflits, pensant que la sociologie ne doit pas envisager la vie uniquement sous l'angle du désir, c'est-à-dire en fonction d'une société imaginaire, mais qu'il faut aussi tenir compte d'autres notions comme la violence ou l'agressivité.

La prise en compte du conflit détermine une façon de comprendre la société en ce sens que ce premier est un phénomène consubstantiel à la seconde. Elle suppose d'admettre l'idée selon laquelle l'homme vit naturellement en société. Car le conflit ne devient sociologiquement intelligible que si on conçoit la société comme une donnée de l'existence humaine et comme un ensemble de relations en transformation permanente, le conflit étant un des facteurs de ces modifications.

Bref, dans le désir de vouloir spécifier l'importance d'une nouvelle approche des phénomènes politiques, nous aurions intérêt à aborder un auteur très contemporain qui a su se démarquer par rapport aux théories de l'état de nature. De plus, sans vouloir trop cacher notre penchant vers le courant réaliste dont N. Machiavel est l'un des ses grands inspireurs, nous choisissons J. Freund, d'une manière expresse, pour pouvoir réactualiser la pensée politique machiavélienne tout en étant satisfaits du prolongement et des éléments nouveaux qu'il a intégrés dans sa réflexion.

S e c o n d e s e c t i o n

**S P E C I F I C A T I O N E N
P R O F O N D E U R**

I) ESQUISSE DE PROBLEMATIQUES.

Bon nombre de questions importantes méritent d'être posées et considérées autour du thème de notre travail de recherche. Nous espérons que ce thème puisse se constituer une interpellation des consciences humaines noyées dans la fascination des nouveautés, des bons discours, de l'apparente autorité des intellectuels, de l'empire toujours manifeste des technocraties. Des Ecoles et Instituts de science et de sociologie politique tendent actuellement à faire croire que la politique est devenue désormais un pur objet de la connaissance et que son développement dépendra à l'avenir presque exclusivement de l'analyse et de la recherche des sciences normatives.

Face à ces faits, l'auteur se demande si une science politique existe véritablement. Car à son avis, s'il y en a une, pourquoi le destin de l'humanité reste toujours le même hier qu'aujourd'hui ? Ce destin s'agit de s'attendre aux imprévus et aux urgences, à des obstacles inattendus et à des surprises, à des conséquences subsidiaires qui peuvent, le cas échéant, remettre en question l'ensemble.

- *En politique, y a-t-il, dans la relation de moyen à fin, quelque chose qui se développe selon la stricte conformité aux prévisions et aux calculs ?*
- *Face à cette question, quelle doit être l'attitude que les meneurs d'hommes auront à adopter ?*

Quant à la situation de Madagascar, ce thème va nous révéler des réponses aux timides questions qui se cachent dans la tête de chacun. Nous avons à demander à nous-mêmes pourquoi aucune institution n'a pas pu tenir sur pieds ou faillir de se tenir debout dans notre pays, quel que soit le régime que nous avons adopté. N'est-il pas que nos dirigeants et même le peuple en entier n'ont pas suffisamment encore la conscience de ce qu'est la politique, de ce qu'est l'homme, son histoire et son destin dont J. Freund veut nous parler ?

Les mêmes phénomènes se reproduisent et l'Histoire ne fait que mimer. Or, n'est-il pas vrai que les gens n'attendent du pouvoir politique que deux choses : **sécurité** et **prospérité** ? Cette sécurité et cette prospérité, J. Freund les appelle par BIEN COMMUN.

Sommairement, nous estimons que la réalisation de la prochaine thèse nous aidera à améliorer notre connaissance sur l'essence du politique en nous laissant guider par quelques grandes lignes d'itinéraires de réflexions qui se repartissent en trois grandes parties.

D'abord, la première subdivision répondra aux deux questions suivantes :

- *Est-il possible de construire une science politique normative ?*
- *Faut-il reconstruire les êtres de la Nature ou suffit-il de les accepter et de les comprendre dans leurs apparaîtres originaires ?*

Ensuite, la seconde partie s'intéressera à spécifier les présupposés du politique et leurs implications dans la vie politique en répondant à l'unique question qui suit :

- *Quelles sont les constantes qui maintiennent le caractère essentiel du politique ?*

Enfin, l'ultime partie planchera sur l'analyse du but et du moyen spécifiques du politique en se posant la question :

- *Dans l'ordre téléologique, comment la relation moyen-fin s'établit-elle en politique ?*

Au total, ce travail essaierait de dégager d'une manière personnelle ce que J. Freund entend par **politique** (le politique et la politique).

Il est vrai que cet auteur a déjà élaboré d'immenses descriptions à propos de l'être du politique, mais la mise en évidence de l'originalité de notre recherche constitue un devoir qui nous incombe en nous référant certainement à la question qui se formule ainsi :

comment J. Freund conçoit-il l'éthique politique ?

Cette question semble ne pas encore être abordée dans les articles et commentaires, parus jusqu'ici, jusqu'à preuve du contraire, sur J. Freund et sur sa pensée politique. Raison pour laquelle nous insisterons sur l'importance de l'évocation de cette nouvelle problématique.

II) CHOIX DE METHODES.

Il existe deux méthodes pour aborder les phénomènes politiques. La première consiste à reconstruire idéalement la société, avec l'intention avouée ou dissimulée, de vouloir justifier une certaine politique ou un régime particulier. Cette méthode est

nommable de moralisante et historiciste. C'est une méthode de justification suscitant un enthousiasme, des passions au prosélytisme partisan ou militant, et aussi des illusions, des déceptions ou des conversions. En un mot, c'est une méthode déroutante.

La seconde méthode est celle de la démonstration. Elle s'efforce de saisir et de décrire la réalité politique dans ses traits permanents indépendamment des régimes contingents et variables. Cette méthode, nous la considérons de convenable. Car elle consiste à démontrer, à la manière d'un démonstrateur, le mécanisme politique commun à tous les régimes. D'où elle est plus phénoménologique. Elle se fixe à exposer d'une manière claire l'être du politique dans ses traits permanents, indépendamment de toutes contingences historiques, la fin spécifique du politique dans l'économie générale de la société et les moyens les plus usuels pour servir cette fin.

En bref, la méthode que nous utiliserons serait à la fois analytique que descriptive :

- ***analytique*** : car la philosophie politique au sens où nous la prenons ici a pour objet l'analyse de l'essence du politique et de son fondement et de ses présupposés. Il s'agit de trouver ou d'élucider les caractéristiques déterminantes et spécifiques de ces notions ;
- ***descriptive*** : car nous nous efforcerons de saisir et de décrire les phénomènes politiques dans leur paraître naturellement.

Il nous servira aussi de bien le fait de mener des enquêtes sur terrain, ***la collecte de données*** et d'***interviews*** auprès des gens de classes différentes pour spécifier certaines problématiques qui auront lien avec la réflexion que nous mènerons.

III) PROPOSITION SUR LA PROJECTION DE REPARTITION

RESUME DE LA PREMIERE PARTIE

DU FONDEMENT DU POLITIQUE

CHAPITRE I : LES CONDITIONS DE POSSIBILITE D'EXISTENCE D'UNE SCIENCE POLITIQUE

A première vue, J.Freund, suivant ses considérations d'ordre épistémologique, doute de la possibilité de construire objectivement une science politique. Il se demande : « existe-t-il vraiment une science politique »²⁴.

Ce doute relève des facteurs majeurs que l'auteur considère comme obstacles à une science objective, à savoir :

1) ***L'écart entre l'action, qui est le propre du politique, et de la conceptualisation, le propre de la science.***

Cette dualité paraît insurmontable et invincible pour des raisons diverses. Le domaine de l'action est un domaine de la singularité et de l'indéterminable en ce sens qu'agir suppose l'autonomie de l'agent exécutant sur le mode et le déroulement circonstanciel de l'action.

De plus, l'opération d'une action peut se faire selon des manières différentes, avec des moyens et des stratégies multiformes.

Bref, la diversité des facteurs qui entrent chaque fois en ligne de compte est si grande qu'elle encombre irrémédiablement l'effort de conceptualisation de la science politique.

2) ***L'inévitable influence subjective à travers les ouvrages des politologues.***

D'abord, la réalité nous dit que la science politique est divisée en Ecoles. Chaque politologue défend sa propre thèse pour arriver à qualifier de vraie ou de fausse telle ou telle théorie sur la science politique. On peut dire que chaque politologue adhère à une Ecole, ou du moins se place dans le sillage de l'une d'elles.

Ensuite, l'impact des coutumes, des épreuves, du contexte social et historique où le politologue se trouve aurait une grande importance pour influencer ses ouvrages politiques. Parfois, le politologue se sert de son propre principe pour défendre une théorie, une idéologie voire même un homme ; mais au fond de ce qu'il entend par « pour le bien de tous » se profile une tendance à vouloir prévaloir sa personnalité et ses propres intérêts.

Enfin, tout écrit politique, aussi bien l'ouvrage de caractère scientifique que le tract partisan, agit sur l'orientation politique et idéologique des éventuels lecteurs. Le

²⁴ J. FREUND, *l'essence du politique*, p. 20

politologue cherche à convaincre et à attirer au maximum des adhérents. Il est difficile alors de trouver un ouvrage politique purement objectif où on ne peut en aucun cas reconnaître l'inclination de l'auteur.

De ce fait, une œuvre politique, scientifiquement désintéressée, paraît introuvable. Ce qui fait selon J.Freund que dans toute œuvre politique, il y a toujours des interférences, c'est-à-dire un renforcement ou un affaiblissement d'apports d'origine diverse.

3) *Le risque d'une trahison des choses par leur réduction à l'essentiel, dépouillées de leur phénoménalité existentielle et vécue.*

Pour respecter l'intention première de la phénoménologie, J.Freund veut encore analyser les choses telles qu'elles apparaissent dans leur essence, dans leur manifestation apparente ; ainsi dans leur vérité. L'auteur ne permet, dans son analyse de l'essence du politique, aucune tendance réductionniste qui cherche à passer sous silence certaines apparences concrètes, parfois capitales. Il évite de défigurer les phénomènes et de ne souligner que les aspects immédiats et fascinants jusqu'à faire de la révolution une fin en soi, parce que l'on perd de vue le dessous politique et que l'on détourne l'attention de la pesanteur du politique qui précipite le mouvement dans les sentiers immuables de l'éternelle politique.

D'où, J.Freund prévoit la dualité insurmontable de l'action et de la science. Il préconise que dans toute œuvre politique il y ait des interférences. Pourtant, son souhait c'est de laisser la rationalité ouverte à tout ce qu'il y a de trouble, d'incohérent, d'irrationnel, voire d'absurde dans la politique ; donc à tout ce qui est non conceptualisable. De ce fait, est-ce qu'il arrive à se dénouer de son doute ?

J.Freund, après avoir scruté les problèmes que pose la science objective, trouve un autre accès pour une nouvelle approche de la science politique. Il s'agit pour lui de :

1) *présupposer la croyance en la permanence de la nature humaine :*

J. Freund confirme que : « aucun état n'est durable, seule la nature dure, sinon rien n'arriverait »²⁵. C'est pour dire que la permanence de la nature humaine conditionne inconditionnellement la possibilité d'une science politique ;

²⁵ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 21

2) ***présupposer l'affirmation de l'essence du politique :***

c'est-à-dire, affirmer que le politique est une essence, une activité permanente, spécifique, naturelle et en quelque sorte consubstantielle à l'homme et à la société.

Par conséquent, nous avons intérêt à souligner que parmi les présupposés que J.Freund cite dans son approche philosophique du politique, à savoir la relation dialectique entre l'ami et l'ennemi, le privé et le public, le commandement et l'obéissance, la permanence de la nature humaine est aussi à la fois un présupposé du politique et une donnée de la science politique. Elle doit être la première présupposée avant ces trois rapports dialectiques que l'auteur n'aurait pas dû ignorer.

CHAPITRE II : UNE DEMARCATION PAR RAPPORT AUX THEORICIENS DE L'ETAT DE NATURE.

Il est également de l'intention de J.Freund de se défendre de toutes les idées que les théoriciens de l'état de nature ont construites à propos de l'origine abstraite et artificielle du politique. Pourquoi ?

Avec cette méthode dite "résolutive-compositive"²⁶ les théoriciens de l'état de nature entendent fonder une société typique et idéale à l'humanité ; comme si l'état politique de l'homme vient uniquement d'une association des volontés particulières et qu'avant les hommes vivaient dans une désorganisation chaotique et dans le mépris de leurs droits et de leur liberté. Or, la question qui mérite d'être posée selon J.Freund est la suivante :

- *faut-il encore reconstruire les êtres de la nature ou bien les accepter dans leurs apparaîtres naturellement ?*

Aux yeux de cet auteur, ces théoriciens ont pour principal souci de trouver le meilleur agencement technique dans la meilleure association possible et harmonieuse. Mais, la bonne organisation technique détermine-t-elle nécessairement la bonne politique ? Le bonheur de l'homme consiste-t-il à vivre au sein d'une organisation

²⁶ cette méthode consiste à déconstruire la nature de la chose pour la rendre plus simple et ainsi après à recomposer ces éléments simples de la chose même pour en avoir une autre plus ordonnée.

parfaitement rationnelle ? Comment mésestimer la vérité humaine du politique par faire confiance à l'aspect technique et rationnel ?

J.Freund lance des critiques sévères à ces théoriciens :

- *de vouloir reconstruire fictivement la société déjà existante à l'image d'une relation politique idéalisée ;*
- *de vouloir fonder la société sur une idéologie ou une conception utopique ;*
- *et enfin de prendre pour fondement ce qu'il s'agit précisément de fonder.*

Dans certain cas, l'auteur, même s'il s'efforce de rester objectif dans son analyse, se montre plutôt partisan de la vieille tradition aristotélicienne qui estime qu'il est et il reste dans la nature de l'homme le fait de vivre en société et de l'organiser politiquement. Il veut exactement, par son intention, démontrer qu'il n'y a pas de chronologie à faire entre l'homme, la société et le politique. Mais, ces trois faits sont donnés en même temps et originairement et ils forment réciproquement un lien intrinsèque. Car, vouloir remonter au-delà du politique ou au-delà de la société signifie vouloir remonter au-delà de l'homme. Autrement dit, le concept d'homme ne peut pas se retrouver que dans le concept de société où il peut se parfaire et se conserver dans son être. En revanche, comment imaginer une société dépourvue d'hommes ? Cette dernière n'a de structure par elle-même mais uniquement celle que les hommes lui donnent.

D'où, l'homme a la tâche d'organiser sa société politiquement : délimiter ses frontières, sauvegarder la singularité de sa collectivité et mener une lutte incessante (une obligation) pour se délimiter lui-même et pour délimiter les ennemis.

Ces lourdes tâches nécessitent *action* et *décision* qui sont les propres du politique. N'est-il pas alors que le politique constitue une catégorie fondamentale de l'existence humaine ? Est-il ainsi une essence ?

CHAPITRE III : L'IRREDUCTIBILITE D'UNE ESSENCE

S'il ne s'agit plus pour J.Freund de reconstruire (artificiellement) la société mais de l'organiser, de la comprendre telle qu'elle est de par sa nature et de s'y intégrer. Il ne s'agit non plus de remonter jusqu'aux temps anciens dont on ignore le commencement pour chercher la raison de la sympathie ou de l'agressivité entre les hommes.

Il est question, selon J.Freund, uniquement de s'immerger dans l'action, de tenir compte de la réalité immanente et non de spéculer sur des choses abstraites et de prendre en mains le destin commun de l'humanité par l'exercice du pouvoir et des activités circonstanciées et casuelles et même variables dans leurs formes et dans leurs orientations au service de la cohésion de la société.

Agir ainsi est de l'ordre de la nature des choses. Si l'auteur, comme nous avons évoqué au chapitre premier, présume que la permanence de la nature humaine est un présupposé du politique, cela veut dire qu'il est dans la nature de l'homme :

- *d'aspirer à ses propres objectifs et parfois de vouloir les primer au-dessus de ceux des autres ;*
- *d'agir instinctivement avec ou sans maîtrise de ses passions.*

D'où, le politique se consacre effectivement à trancher sur ce genre de problèmes mais non principalement se perd dans des phénomènes économiques, juridiques ou autres.

Le politique ne saurait faire l'objet d'un choix : il n'y a plus à opter entre la sécurité et l'insécurité, entre la concorde et la discorde, entre le vivre en communauté et le vivre isolément. Le politique est catégorique. C'est pour cela qu'il est une essence consistant à :

- 1) *garantir à l'homme la condition lui permettant de répondre avec assurance à sa vocation d'être social et de s'épanouir comme individu, à se livrer aux activités de son goût d'ordre artistique, scientifique et autres ;*
- 2) *comprimer les instincts agressifs ou à réprimer les agissements illicites et blâmables des humains.*

Nous expliciterons plus largement dans la prochaine thèse que : le politique est une essence, une catégorie fondamentale et vitale et permanente de l'existence de l'homme ; un élément constitutif de la société et non une simple institution inventée par la méchanceté des hommes ou l'adresse de quelques-uns, un élément donnant lieu à une activité spécifique et indéfinie.

Dans le second volet de notre prochain travail, nous tâcherons, avec J.Freund, de comprendre le phénomène du politique dans ses caractéristiques propres et distinctives qui le différencient des autres phénomènes et trouver les critères positifs permettant de faire la discrimination entre les relations sociales politiques et non politiques.

En conséquence, nous sommes conviés à trouver dans toute forme de collectivité politique sans en excepter aucune, les éléments invariables qui tiennent à sa nature et font qu'elle est politique. J. Freund parie de ne plus regarder l'activité politique avec les lunettes d'une quelconque doctrine ou idéologie dominante mais de mener sa réflexion en se rapportant directement aux réalités concrètes immédiatement données dans n'importe quelle société politique.

Ainsi, J. Freund va nous dire qu'il y a trois (03) relations dialectiques présentes dans toute collectivité politique. Ces trois relations permettent de distinguer les phénomènes politiques d'autres phénomènes. L'auteur les appelle par *Présupposés du politique* ²⁷. Alors, si le politique est une essence, il n'obéit qu'à ses propres présupposés lui permettant de se distinguer d'une autre essence.

C'est précisément l'analyse de ces trois rapports dialectiques et leurs implications qui va nous engager le plus dans la prochaine réflexion.

²⁷ Cf. J. Freund, *l'essence du politique*, p. 94

RESUME DE LA DEUXIEME PARTIE

LES CONDITIONS D'IMMUABILITE DU CARACTERE ESSENTIEL DU POLITIQUE.

CHAPITRE I : LA RELATION DIALECTIQUE DU COMMANDEMENT ET DE L'OBEISSANCE ET SES IMPLICATIONS

Elle divise d'une manière spécifique l'univers humain en deux sphères : d'un côté ceux qui commandent et de l'autre côté ceux qui obéissent. Une collectivité n'est pas politique sans qu'elle ne parvienne à devenir indépendante territorialement dans la reconnaissance d'une autorité commune qui a le droit de parler et de décider en son nom. En d'autres termes, les notions de commandement et d'obéissance, étant dialectiquement corrélatives, constituent le soubassement de toute société dite politique.

Or, J.Freund remarque que la philosophie moderne a cette tendance à déprécier le commandement ou à le soumettre à la critique, sous prétexte d'anticiper sur l'état futur de l'humanité. Personne ne peut nous garantir l'effectivité de ce sort eschatologique. Ce qui est certain c'est que si l'on cherche à affaiblir le commandement, c'est justement dans le but de substituer la volonté d'une société purement associative sur la base d'une administration qui ne serait qu'une auto-gestion. Mais l'histoire nous confirme qu'une telle situation a toujours conduit l'humanité aux deux pôles extrêmes : celui de l'anarchisme et celui de la dictature prolétarienne selon le vocable de K.Marx.

Ainsi, lorsque certains philosophes rencontrent la complexité de la question de commandement et d'obéissance, ils abandonnent volontiers l'analyse précise de ces notions à la psychologie sociale ou à la caractérologie ou encore à la théologie. J.Freund nous parie de traiter à fond la question, non en s'intéressant à des questions périphériques du point de vue de l'essence du politique comme : qui commande ? Quel en est le nombre ? Comment commande-t-on le mieux ? Quel est le meilleur pouvoir ? et ainsi de suite. Ce ne sont que des questions sociologiques et historiques tout cela, mais en s'intéressant surtout, par exemple, aux types de question comme les suivantes :

- *pourquoi y a-t-il commandement et obéissance et pourquoi les rencontre-t-on dans toute société politique ?*

- *pourquoi les hommes obéissent-ils à un être qui n'est lui même qu'un homme ?*
- *en quoi consiste la puissance de celui qui sait se faire obéir ?*

Il faut, par conséquent, noter que : ce qui est en cause ici, ce n'est pas d'exalter ou de dénigrer les vertus du commandement et de l'obéissance, mais de considérer les choses comme elles sont (voilà l'aveu de la phénoménologie). C'est-à-dire, c'est prendre en considération les manifestations concrètes de ces notions, c'est-à-dire encore les décisions et les résistances avec leurs conséquences historiques. Donc, l'utilité d'instituer pratiquement la bonne dialectique entre ces deux notions qui est essentiellement, selon l'auteur, le vrai problème politique et non pas celui de chercher à se donner comme fin la suppression ou la décadence du commandement et de l'obéissance (car, il est vain d'espérer qu'on réussira un jour à édifier une politique exempte de toute autorité et docilité).

L'humanité, en dehors du contexte de commandement et d'obéissance, est difficilement capable de réaliser les fins et les objectifs politiques.

Ce qui est vrai c'est que le commandement et l'obéissance coexistent uniquement en vue de l'instauration et du maintien de l'ordre. L'exécution du commandement et celle de l'obéissance a pour sens une collaboration à une tâche dont les fins peuvent être immanentes ou transcendantes au travail qu'on accomplit. Les deux constituent une participation à une œuvre commune. C'est pourquoi l'ordre est un bien commun et conditionne la possibilité de la réalisation de toutes les autres activités.

D'où, par ce couple commandement/obéissance, on vise surtout l'ordre interne. Le prochain travail va clarifier d'une manière plus large et explicite que grâce à ce premier présupposé, on pénètre au cœur du politique dans son être.

CHAPITRE II : LA RELATION DIALECTIQUE DU PRIVE ET DU PUBLIC ET SES IMPLICATIONS

Pour J.Freund, dite publique lorsque l'activité sociale a pour but de protéger les membres d'une collectivité indépendante et de sauvegarder le bien commun qui est la raison d'être de cette collectivité ; tandis que la relation sociale est dite privée

lorsqu'elle concerne l'individu et les rapports intra-individuels comme tels, qu'ils soient de l'ordre de la réciprocité ou d'ordre associatif²⁸.

Or, le fait nous montre clairement que d'autres phénomènes non politiques peuvent influencer par des notions ou des activités politiques et les deviennent enfin. Mais, il est besoin de mettre en évidence que si le politique est une essence, il a nécessairement un domaine propre au même titre que n'importe quelle autre essence ; sinon il n'aurait pas de fin spécifique. C'est dire qu'aucune des autres essences, même si elle envahit parfois le domaine propre du politique, ne peut absorber le politique et l'inverse du cas va de même.

Des questions se posent alors :

- *pourquoi et en quel sens le privé et le public sont-ils des présupposées propres du politique ?*
- *Comment et en quel sens sont-ils des notions limitatives, c'est-à-dire capables de déterminer le domaine du politique ?*

Telles sont essentiellement les questions qui se proposent pour une analyse proprement phénoménologique du problème politique.

Avec ces questions, nous voulons surtout spécifier que le privé et le public ne sont pas ni des catégories économiques ni des catégories juridiques, mais ils sont tout simplement des présupposées du politique. Mais dans quel sens cela est-il vrai ?

Nous avons à expliciter pourquoi est-ce que le privé et le public ne sont pas du tout ni des catégories économiques ni des catégories juridiques. Pourtant, il est fort bien clair que ces concepts jouent également un très grand rôle dans l'économie et dans le droit.

En ce qui concerne l'économie : c'est une notion qui a apparemment un caractère privé mais à la fois requiert une protection du pouvoir politique. Aborder la question d'économie, il y a toujours ce risque de confondre l'économique avec le social. Selon J.Freund, l'économique est tout simplement une des relations sociales tandis que le social est une notion rattachée tantôt à la sphère de l'économique tantôt à celle du politique.

²⁸ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 293

En un mot, le politique et l'économique sont au cœur du social, et les relations dialectiques entretenues par ces deux essences constituent la question sociale.

Ce rapport d'ordre antinomique entre l'économique et le politique se trouve parfois à l'origine des antagonismes entre classes sociales dont la solution dépend à la fois des conditions économiques et de la volonté politique. D'où, défendre le maintien de la propriété privée ou engager la lutte en vue de la collectivisation en est également un, mais on ne peut le résoudre que par une décision politique. Ainsi, le privé et le public ne sont pas des catégories proprement économiques, mais sociales et si elles ont une importance dans ce cas elles le doivent essentiellement à la volonté politique.

Bref, la distinction entre le privé et le public vient à l'économie de l'extérieur, de la volonté du pouvoir politique qui croit, à tort ou à raison, qu'il résoudra plus facilement, plus efficacement et plus équitablement la question sociale par la voie de l'économie privée ou par celle de l'économie collectiviste. Il n'y a pas une politique publique et une politique privée qui pourraient se concurrencer : là où il y a politique, il faut de toute évidence un domaine public séparé du domaine privé.

Ainsi, la relation privé/public définit les droits de l'homme. D'une part, les droits qui sont liés au fondement de son autonomie : la liberté de choix et d'expression, la liberté d'appartenir ou non à une institution religieuse sans contrainte....et d'autre part, ceux qui sont liés à l'appartenance à une unité politique : droit au suffrage, l'égalité devant la loi, droit à la protection physique et de ses biens matériels...

Bref, l'action politique ne peut se développer que dans le cadre de la relation publique : cité, Etat, empire. Pour l'économie, la distinction du privé et du public a une valeur méthodologique, tandis que pour le politique elle a une valeur essentielle ou ontologique.

Pour le cas du droit : selon J.Freund, les deux concepts public et privé ne se laissent pas déduire du concept du droit pas plus qu'ils ne lui servent de présupposés. Ce n'est pas en vertu des principes proprement juridiques qu'il est possible de déterminer si la propriété par exemple doit être privée ou publique, mais le jour où l'autorité politique décide qu'elle sera dorénavant collective, le droit s'adaptera à cette modification et fera passer la législation sur la propriété du droit privé dans le droit public. Le juriste ne fait pas le droit. Certes, le juge est en un sens créateur du droit, en tant qu'il détermine la jurisprudence, mais alors il n'agit pas en juriste, mais en étant représentant de l'autorité publique qui lui a conféré ce pouvoir. On confie également à

des juristes le soin d'élaborer des projets de lois ; toutefois ceux-ci n'auront de valeur qu'après avoir reçu la sanction du politique. Même le droit canon suppose un pouvoir de nature hiérocratique. La conclusion qui se dégage de ces discussions est donc analogue à celle qui résulte de l'analyse de l'économie : la distinction entre le privé et le public n'est immanente au concept du droit, elle vient de l'extérieur et précisément de la volonté politique.

Chaque fois nous sommes, donc, renvoyés à la sphère du politique, bien que la littérature politique ordinaire emploie rarement cette distinction. On peut s'en étonner comme on a pu s'étonner de ce que les concepts de valeur ou de production ne sont devenues usuels dans l'économie qu'il y a seulement un siècle. Malgré tout, après ces analyses négatives de catégories spécifiquement juridiques ou économiques, il importe de voir positivement pourquoi et en quel sens ils sont propres au politique et en constituent des présupposés. Dans ce chapitre, la réflexion demande plus d'attention à ne pas confondre les catégories juridiques et économiques avec les présupposés du politique, comme nous l'avons dit, ce qui relève du politique et ce qui ne l'est pas en vue d'une bonne organisation et d'éviter certaines disproportions relationnelles.

CHAPITRE III : LA RELATION DIALECTIQUE DE L'AMI ET DE L'ENNEMI ET SES IMPLICATIONS

Ces concepts d'ami et d'ennemi ne sont pas surtout à prendre dans un sens métaphysique ou symbolique mais concret et existentiel. Plus une opposition évolue, plus elle devient politique. La grande question est de savoir si on veut la paix ou le pacifisme. Dans le premier cas, la solution est politique et de fait elle peut sans cesse être remise en question, dans le second cas elle est utopique, c'est-à-dire la paix est remplacée par une idée ou une idéologie de la paix. Alors, pour faire régner la concorde, chaque unité politique doit forcément procéder à l'élimination de l'ennemi intérieur comme celui de l'extérieur, sinon son existence et sa crédibilité seraient sans cesse mises en jeu. Dès lors, on comprend mieux la signification du présupposé de l'ami et de l'ennemi. Il conditionne la conservation et la défense des unités politiques, c'est-à-dire leur existence dans la durée.

Bref, selon J.Freund, il est dans la nature du politique et de toute société politique de se constituer des frontières, d'une armée, d'une police, d'une diplomatie,

d'institutions, d'une économie, d'opinions, de caractère idéologique ou autres. En effet, quel que soit le régime, il possède une organisation militaire, administrative et judiciaire et c'est le sens de l'organisation militaire par exemple dans l'économie générale du politique qu'il importe de saisir et non de se demander si l'armée d'un pays socialiste est plus intègre, plus honorable, plus supportable et moins agressive que celle d'un autre.

J.Freund assigne un caractère sacré à la concorde intérieure et extérieure pour la sauvegarde du bien commun. Ce bien commun est un concept au-dessus de tous les intérêts particuliers et divergents. Selon cet auteur, pour que l'homme puisse répondre à sa vocation d'être social et d'être singulier, il a besoin au dessus de toute nécessité la sécurité. Pourquoi est-ce que cette notion de sécurité ne peut-elle pas être le bien commun que l'auteur a prédit ? Comment et pourquoi ne doit-on pas assurer ce bien commun par la force ? Or, cet usage de la force n'entraîne-t-il pas le mépris de certaines valeurs ?

RESUME DE LA TROISIEME PARTIE

LES SPECIFICITES DU BUT ET DU MOYEN DU POLITIQUE

CHAPITRE I : LA SPECIFICITE DU BUT DU POLITIQUE

J.Freund, en poursuivant encore sa lutte contre le particularisme et le relativisme idéologiques, surtout d'ordre téléologique, veut mettre en relief que si le politique admet un but qui lui est spécifique, il doit rester le même quelle que soit la collectivité ou le pays, c'est-à-dire invariable dans le temps et dans l'espace, indépendant des contingences, des idées dominantes d'une époque ainsi que des doctrines ou des partis qui prétendent à tour de rôle commander l'activité politique²⁹.

Des questions se posent alors :

- *faut-il entendre par but spécifique du politique la résultante de toutes les aspirations des membres d'une quelconque collectivité ?*
- *Est-il possible de donner en même temps satisfaction à toutes ces aspirations ?*
- *Les buts particuliers de chaque partie ou régime politique constituent-ils le but du politique ?*

J-Freund aimerait souligner que chaque régime politique : libéral, socialiste, démocratique, tyrannique ou autres se veut être le messie de son temps en ce sens que chacun d'eux prétend trouver le modèle idéal selon quoi la société doit se façonner. Or, toute intention première de chaque candidat au pouvoir à se dévouer au service du bien public et au salut du pays est toujours bonne ; mais J Freund veut répéter encore qu'autre est la connaissance, autre est l'action qui ne cherche pas à s'écrire. Cet auteur constate que beaucoup d'entre les prétendants au pouvoir s'embrouillent dans la divergence des fins. Certains pensent primer certaines valeurs comme la justice, l'égalité, la liberté sur d'autres que les autres considèrent primordiales. De là vient souvent l'antagonisme. Y aura-t-il ainsi une solution ou une juste mesure avec laquelle telle valeur peut être soutenue sans faire tort à telle autre ?

²⁹ Cf. J. FREUND, *l'Essence du politique*, p.637

Voilà le caractère tragique de toute action humaine : c'est que l'on ne peut servir toutes les valeurs à temps égal. De plus, si l'on cherche à édifier une société égalitaire, est-ce que cette édification ne s'accompagne pas nécessairement d'une limitation de la liberté individuelle ?

Tout simplement peut-on envisager fonder une société égalitaire sans mépriser la liberté individuelle ?

En un mot, les fins sont antagonistes et plurivoques mais la quête du Bien commun reste primordiale et immuable dans le temps et dans l'espace. Ce qui veut dire qu'après avoir constaté que l'humanité se heurte à des difficultés parfois insurmontables à déterminer suivant l'urgence de son temps, J. Freund veut prouver qu'il y ait des constantes sur lesquelles elle ne pourrait plus opérer le choix. J. Freund les appelle par BIEN COMMUN ou BUT SPECIFIQUE DU POLITIQUE. J. Freund se demande et pose la question à nous si l'humanité peut choisir aussi entre la sécurité et l'insécurité, entre la concorde et la discorde, mais entre les objectifs capables de convenir le mieux à la sécurité et à la concorde. Par conséquent, J. Freund est conduit à dire que : « Du moment que le but du politique ne peut être mis en alternative avec lui-même il demeure constant et formellement identique quelle que soit la collectivité politique historique ; c'est lui qui commande le choix ».³⁰ C'est aussi la raison pour laquelle on parle du BUT au singulier et non au pluriel.

Toute collectivité, selon cet auteur, est obligée, dans la volonté d'unité politique, de conserver son intégrité et son indépendance, de recouvrer cette indépendance au moment où celle-ci semble être méprisée par une autre. On se demande encore s'il existe une collectivité qui n'aspire pas à être souveraine vis-à-vis des autres collectivités politiques.

Bref s'il appartient à l'essence du politique d'être action, comment est-ce que l'action politique ne vise pas ce bien de la collectivité ?

Est-ce que la réalisation de ce bien commun ne consiste pas dans l'affermissement des relations extérieures, ce qui correspond à la sécurité et à la protection d'une part, et dans la maintien de l'ordre et de l'établissement de condition de vie raisonnable, ce qui correspond à la paix intérieure dans la prospérité, d'autre

³⁰ J. Freund, *l'essence du politique*, p 679

part ? Ce concept de Bien commun ne doit-il pas transcender tous les autres biens particuliers ? Doit-on recourir à des mesures particulières comme la diplomatie, l'alliance avec d'autres pays, l'usage de la force armée, la négociation et d'autres pour réaliser ce but spécifique du politique ?

Est-ce qu'agir pour le bien de la collectivité ne demande pas une grande intelligence de la part du pouvoir politique pour qu'il y ait équilibre au profit de tous ? Or, une des difficultés difficile à surmonter au niveau de l'action humaine est l'utilité de cette question d'équilibre, d'équité ou encore de justice. Parfois, le juste n'est pas toujours utile en politique et « il n'est pas toujours en harmonie avec les exigences morales [.....]Au niveau de l'action on ne saurait négliger impunément les déviations et les nécessités, les passions et les ambitions humaines, les impatiences et les folies »³¹. Or, la peur de commettre l'injustice et de supporter des critiques sévères devrait-elle constituer un obstacle à agir et à prendre décision devant une situation quelconque où la vie du pays en entier risque de périr ?

J.Freund, accorde une grande importance au rôle de la décision politique dans l'art de conduite d'une collectivité, en ce sens que la décision exprime une initiative, une volonté de vouloir prendre en mains le destin de la collectivité tout entière. J. Freund préfère voir une décision inopportune et funeste plutôt que voir l'indécision, parce que pour lui l'indécision peut être catastrophique. Il paraît évident dans l'idée de J. Freund que prendre une décision nécessite une grande vertu spécifique telle que le courage. Ainsi, ce courage ne consiste-t-il pas à surmonter la peur et à la provoquer chez les autres ?

En somme, il semble difficile de satisfaire à toutes les aspirations de chaque individu membre d'une collectivité politique quelconque. Or, au-dessus de tous ces biens particuliers des individus et des partis politiques, une chose s'impose comme condition fondamentale sans laquelle chaque individu ne peut s'épanouir tel qu'il le souhaite et sans laquelle la collectivité ne vit et ne se maintient dans l'ordre : LA SECURITE. Tel est le but spécifique du politique. Dans cette sécurité aucune prospérité individuelle et collective ne peut être espérée.

Donc :

- *quel moyen le politique utilise-t-il pour parvenir à ce but sacré ?*

³¹ J. Freund, *l'essence de politique*, p.638

- *Faut-il sacrifier certains droits individuels, voire même la vie de quelques-uns, au prix de la sécurité publique ?*

CHAPITRE II : LA SPECIFICITE DU MOYEN DU POLITIQUE

Si dans le chapitre précédent, la sécurité publique s'impose comme une nécessité, une condition *sine qua non* de la persistance d'une collectivité politique, il paraît ainsi selon J-J. Rousseau qu'elle a un caractère sacré lorsqu'il dit que : « l'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres »³². Sur ce point, J.Freund et Rousseau ne se départagent pas. Or, quel est ou quels sont les moyens utilisés en politique pour sauvegarder la sécurité sociale ? Telle est la question qui mérite d'être abordée en premier lieu.

De temps en temps, on remarque que le politique se sert des moyens divers pour instaurer ou restaurer la paix. Ces moyens sont : la ruse, le droit et la force. Il y en a, peut-être, encore d'autres mais les plus habituels sont ces trois, cités ci-dessus. J. Freund veut souligner que certains moyens restent moins efficaces et douteux pour garantir la sécurité publique. Dans ses études, J. Freund analyse largement la spécificité de chacun de ces moyens dont le politique se sert ordinairement pour arriver au but ultime : la paix. Et, il arrive même à en déduire que seule la FORCE qui est le moyen spécifique du politique. Mais qu'est-ce qu'il faut entendre par ce concept de force ? Pourquoi constitue-t-elle le moyen spécifique du politique ? De quelle manière est ce que le politique doit se servir de la force ? Quel serait l'impact de son usage dans la vie de chacun et de la collectivité tout entière ? Les questions suscitées par ce thème ne sont pas limitatives : pourtant nous nous limitons à l'essentiel.

J. Freund, dans le but d'épargner le concept de la force des préjugées et des lectures de travers, l'analyse comme un obstacle d'une autre force, c'est-à-dire, une force pour combattre la force³³. Par analogie à la force des sciences physiques, l'auteur considère aussi la force en politique comme une énergie en action qui peut modifier ou mettre en mouvement quelque chose en état de repos et celui-ci persévère dans son état aussi longtemps qu'une autre force ne le contraint à changer d'état. Cette théorie vaut également pour l'exercice du pouvoir politique en présupposant l'existence de la

³² J.J ROUSSEAU, *Du contrat social*, Livre I, p. 29

³³ Cf. J. Freund, *l'essence du politique*, p. 709

relation du commandement et de l'obéissance, de l'amitié et de l'inimitié qui mettent en jeu des forces opposées pour maintenir l'ordre. Ce dernier est l'expression de l'équilibre cherché entre ces forces diverses qui se respectent sous l'action de la force la plus grande qui est celle du pouvoir étatique.

Donc, le pouvoir étatique a besoin de force pour réussir à faire vivre dans la concorde les autres forces parfois hétérogènes qui s'agitent au sein de la collectivité et à faire respecter l'intégrité de sa propre force au milieu des forces extérieures et intérieures qui rôdent à briser la résistance du pouvoir institué.

Est-ce à dire alors que J. Freund excuse l'usage de la force à toute circonstance sans tenir compte du degré ou de la gravité de la situation ? Cette conception de la force, selon J. Freund, ne dit-elle pas que la force est méprisable et qu'elle soit l'unique moyen pour régler tous les problèmes touchant à la sécurité publique ?

J. Freund va nous expliciter largement en quoi la force n'est pas méprisable et qu'il n'y ait pas de politique sans force. Pourtant, déjà on peut avancer quelques idées essentielles relatives à ce concept de force et à ce qui la détermine. Il semble difficile de trouver la juste mesure de l'usage de la force du point de vue moral et religieux par exemple. C'est en vain de s'efforcer à justifier ou à condamner ou encore à donner raison à toute décision politique parce qu'elle ne se justifie que par elle-même et parfois c'est elle-même qui connaît la raison de son agir.

Par conséquent, selon J. Freund, c'est une manière sophiste de se réclamer pacifiste pour tout pouvoir politique, qu'il soit de droite ou de gauche, libéral ou socialiste, communiste ou fasciste, car aucun d'entre eux ne peut pas proclamer qu'il ne gouvernera que par la loi, utilise inévitablement et normalement la force pour l'unique raison qu'il ne peut avoir d'Etat sans institutions, sans justice et sans police.

- *Si l'Etat dispose nécessairement la force supérieure aux autres forces internes, peut-il alors l'user selon ses passions et ses ambitions ?*
- *Se permettre d'user la force selon une volonté arbitraire ne conduit-il pas un Etat à épouser la forme despotique ?*
- *Dans le cas contraire, abandonner l'usage hégémonique de la force ne conduit-il pas à l'anarchisme où il n'y aura plus de contrôle commun auquel chaque individu d'une même collectivité doit joindre ?*

La force nous révèle son utilité pour la sauvegarde de la paix . Mais son usage nécessite, selon la précision de J. Freund, INTELLIGENCE et GESTION pour que la

force ne tombe pas dans les deux extrêmes défauts : **la faiblesse** et **la violence**. Le manque de force est une faiblesse. Comment est-ce que la collectivité peut dépendre d'un Etat faible d'une part, et comment est-ce qu'un Etat peut-il se tenir debout sans être fort ou puissant vis-à-vis des autres forces qui pourraient s'emparer de lui d'autre part ? Tandis que la violence est un abus de la puissance fondée sur la force et une attitude d'impatience et de témérité. Sur ce point, nous aurons à expliquer davantage dans le prochain travail.

Ce qui nous intéresse par la suite, c'est surtout de savoir en quoi consiste vraiment l'usage intelligent de la force dont parle J. Freund. L'auteur affirme dans un passage que : « Une force sans idée est aveugle et court rapidement à sa perte, parce qu'elle dilapide ses moyens faute de les appliquer avec intelligence et de les distribuer avec économie »³⁴ et dans un autre, il dit aussi que :

« suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant les impératifs du but du politique, le droit sera le moyen de limiter les interventions de la force pour laisser la prépondérance au jeu de la légalité ou bien il s'appuiera sur la force quand il n'y a plus d'autre issue possible à un conflit que le choc des puissances. Sans la force, le droit serait un ensemble de normes abstraites, qui seraient tout au plus capables de justifier le *statu quo* »³⁵.

L'explication de ces deux passages tient sa valeur dans la mise en relief de l'usage de la force avec intelligence.

Premièrement, personne ne contestera que la force d'un homme ne réside pas dans sa brutalité mais dans sa capacité de faire l'économie de son énergie. Le comportement de l'athlète qui participe à un marathon confirme la vérité de ce fait par exemple. La tactique d'un entraîneur est la force de la victoire d'une équipe. Parfois, l'entraîneur inscrit dans la liste de l'équipe qui joue, par exemple, à la première mi-temps les joueurs les plus forts et les plus habiles, parfois il réserve pour les quelques minutes de la fin du match les meilleurs pour stupéfaire les adversaires. Il y a tant d'exemples qui peuvent justifier la véracité de la nécessité d'une certaine ruse dans la gestion d'une action. Cela est aussi bien vrai en politique. Chaque Etat a ses propres secrets. Certains organismes et institutions ont directement pour base l'utilisation de la ruse comme la diplomatie, l'espionnage, les services de renseignements et de surveillance de la police et de l'armée, les services d'informations et de propagande des

³⁴ J. Freund, *l'essence du politique*, p. 745

³⁵ *Ibidem*. p. 730

gouvernements et des partis politiques face aux adversaires. L'Etat peut probablement agir de la manière suivante, par exemple, dans le but de vaincre intelligemment les autres manigances : examiner avec le plus grand soin les propositions pour faire la part de la sincérité et des éléments positifs et celle de la manœuvre tendant soit à dérouter l'adversaire ou déjouer ses plans, soit à dissimuler les propres difficultés intérieures.

Il est donc dans l'essence de la chose que le politique ne suit pas toujours la droiture et la transparence. Il paraît que Machiavel a raison lorsqu'il dit que :

« Il n'est donc pas nécessaire à un prince d'avoir toutes les bonnes qualités dont j'ai l'énumération mais il lui est indispensable de paraître les avoir, j'oserai même dire qu'il est quelque fois dangereux d'en faire usage, quoiqu'il soit toujours utile de paraître les posséder »³⁶.

Ce qui Signifie que : certaines dissimulations sont afférées au politique. Bref, le pouvoir politique utilise la force pour contraindre, il fait appel à la ruse pour convaincre.

Deuxièmement, ce qui est relatif au deuxième passage cité par J.Freund, si le pouvoir se permet d'utiliser la force, sans recours aux prescriptions juridiques, elle contredirait la finalité du politique en ce sens que la force est faite pour la paix mais elle peut en même temps aussi susciter un grand désordre social dans la mesure où elle devient le recours habituel pour régler tous genres de problèmes.

Par conséquent, une organisation sociale n'est possible sans droit. De plus, il n'y a pas de société qui fonctionne pourtant uniquement par le droit (ou la loi) sinon tout devient abstrait et les ignorants deviendront proies des juristes et des intellectuels. De ce fait, l'intention du droit dévie de sa ligne droite telle que : l'équité et la justice.

D'où, que vaut-il le droit sans la contrainte ? Il est aussi vrai que le droit ne peut pas procéder de lui-même, il peut être une émanation du pouvoir étatique qui dispose de la force et de la décision. Pourtant, le droit, selon sa vocation d'établir un rapport d'égalité et de proportion entre citoyens, agit en premier lieu jusqu'à certaines limites où le cas requiert l'usage de la force. Il est souhaitable que la force serait un dernier recours pour les plus embêtants qui ne sont plus perméables à des solutions purement juridiques, ou à des actes de compromis.

Sommes toutes, toute collectivité politique constitue par elle-même une force destinée à assurer la conservation des individus qui s'y trouvent groupés et qui y restent

³⁶ N. Machiavel, *le Prince*, trad. R. Naves, collection Garnier, chap. XVIII, p. 62

groupés pour cette raison. En ce sens, avec toutes ses structures institutionnelles et juridiques, l'Etat représente une inertie nécessaire qui lui permet de résister aux chocs que constituent les événements contingents de l'Histoire, les changements constants qui ébranlent les individus et toutes les autres variations qu'entraînent la succession et la cohabitation des générations, les économiques et les troubles sociaux. Organiser cette force c'est accroître sa puissance et l'équilibrer. Tel est le souci principal du pouvoir. C'est aussi cela que les membres d'une collectivité attendent du pouvoir. Dès lors, un régime n'est plus à la hauteur de sa tâche, il est normal que la collectivité politique s'inquiète de cette faiblesse et cherche un autre pouvoir qui serait en mesure de la réinstaller dans sa force. De ce point de vue, la force étatique transcende les individus parce qu'ils ne peuvent réaliser leur destinée singulière et collective que si elle ne leur garantit la sécurité et la concorde. La force représente donc la solidarité, l'énergie et la vigueur dont toute vie a besoin pour s'épanouir. Le rôle de la force, du moins d'après son concept, n'est pas tellement de subjuguer, mais de conserver. Dès que la contrainte se fait oppression, elle devient abus et elle ne répond plus à sa vocation ; car elle devient force pour elle-même ou fin en soi et non plus un moyen au service de la collectivité, à la mise en valeur du but spécifique du politique et indirectement au service des valeurs auxquelles les individus aspirent au sein d'une unité politique quelconque.

Troisième section

**CADRE CONCEPTUEL ET CADRE
BIBLIOGRAPHIQUE**

I) ANALYSES DE QUELQUES CONCEPTS CLES.

1) Donnée :

En politique, la donnée est une constante de la nature humaine, non spécifique de l'activité politique en ce sens que la société constitue également le terrain d'abatement des autres activités de la morale, de la religion, de l'art, de l'économie et d'autres.

Ainsi, la société constitue la donnée politique³⁷ du fait qu'elle est une constante de la nature humaine ; c'est-à-dire en tant que l'homme est un être naturellement social on ne peut pas concevoir une société dépourvue d'hommes. Elle est la matière à laquelle l'activité politique donne forme. C'est pourquoi homme, politique société sont consubstantiels.

Par elle-même, la société n'a pas de sens, c'est-à-dire elle n'est pas donnée avec un sens unique et prédéterminé. Au contraire, elle se voit attribuer une pluralité de sens par les diverses activités qui la modifient sans cesse et la tiraillent en tous sens, tant en fonction de la fin spécifique de chacune d'elles qu'en fonction de la hiérarchie qu'on établit entre elles.

Bref, la société est Donnée en tant que les hommes existent, c'est-à-dire elle n'a pas de structures par-elle même mais uniquement celles que les hommes lui donnent.

2) Présupposé :

Selon J. Freund, le présuppose est la condition propre, constitutive et universelle d'une essence. C'est en vigueur de son action que la donnée dont nous venons de parler ci-dessus existe.

a) Le présupposé est la condition propre d'une essence :

Il permet de distinguer une activité d'une autre. Autrement parlé, chaque activité a ses propres présupposés qui la fait ce qu'elle est et non autre chose. Alors, le présupposé permet la compréhension d'une essence en elle-même.

Le fait de soutenir que le présupposé est la condition propre d'une essence comme doctrine facilite l'analyse conceptuelle d'une essence tout en imposant à la

³⁷ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 25

connaissance une démarche rigoureuse. Mais une telle doctrine permet également de démêler avec suffisamment de netteté la complexité des relations entre les diverses essences et de rendre compte des conflits et des antagonismes qui les ont opposées et les opposent inévitablement au cours de l'histoire et de l'évolution de l'humanité.

En un mot, le présupposé est la raison de la permanence d'une essence.

b) *Le présupposé est condition constitutive d'une essence :*

Sur ce point, on n'a pas beaucoup à dire. Le propos semble clair en ajoutant tout simplement que le présupposé est une condition permanente qui détermine ontologiquement³⁸ l'existence même d'une essence. Il est condition de sa pérennité, en ce sens que sa suppression entraînerait la disparition de l'essence même.

c) *Le présupposé est condition universelle d'une essence :*

Il se distingue de la condition empirique, purement contingente, qui varie avec l'espace et avec le temps.

Formellement, selon J. Freund, il n'y a de politique que là où il y a par exemple relation de commandement à obéissance ou encore là où il y a un ennemi³⁹. Toutefois, le présupposé ne désigne pas concrètement quel genre de personnes doit commander ni qui doit être considéré comme ennemi. (car suivant les régimes et les constitutions en vigueur, les dirigeants se recruteront dans telle couche sociale plutôt que dans telle autre, de même que suivant l'évolution d'une situation ou l'urgence du danger, l'ennemi variera et même un ancien ennemi peut devenir un allié).

Les transformations continues des situations ne sont qu'une adéquation de l'essence du politique aux circonstances concrètes et aux urgences. Elles ne modifient pas le politique dans sa vérité.

L'important est donc de bien définir celui que nous entendons ici en qualifiant le présupposé d'évidence qui s'impose *a priori*.

³⁸ Car pour J. Freund l'essence a un caractère ontologique, c'est-à-dire elle définit une de orientations et activités vitales ou catégoriques de l'existence humaine, sans laquelle l'être humain ne serait plus lui-même. Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, in avant-propos, p. 5

³⁹ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 86

⁴⁰ Cf. *ibidem*, pp. 87-88

J. Freund a une autre manière de comprendre le dit *a priori*⁴⁰. L'*a priori* dont il est question ici a un caractère substantiel ou encore "matériel" (différent du sens kantien) si l'on peut employer cette expression actuellement courante en philosophie. Il signifie que le présupposé, d'après J. Freund, n'est pas indépendant de l'expérience. Au contraire, le présupposé n'a de sens que par l'expérience, étant donné qu'il est condition intrinsèque et constitutive de l'existence d'une essence, donc de l'expérience même que nous avons de l'activité politique en général (c'est ce que la phénoménologie appelle par "vécu de la conscience").

Ainsi, les présupposés ne sont qu'un terme pour désigner les constantes qui permettent de mesurer le réel, de le comprendre et d'en rendre raison. Mais ils sont également le réel même, vu non point du côté de la diversité indistincte et de la succession contingente des événements, mais de la nécessité qui fait que le politique ne peut être autre chose que lui-même, sous peine de faire perdre à son concept toute signification.

3) Essence :

Pour les phénoménologues, l'essence est conçue comme l'objet d'un vécu de la conscience.

L'être individuel sous toutes ses formes est, d'un mot très général, "contingent". Tel il est, autre il pourrait être en vertu de son essence. Un objet individuel n'est pas seulement quelque chose d'individuel, un "ceci là" (ou *ein Dies da* !) quelque chose d'unique. Du fait qu'il a "en soi-même" telle ou telle constitution, il a sa spécificité : ***son faisceau permanent de prédicats essentiels qui lui surviennent nécessairement en tant qu'il est tel qu'en soi-même il est, de telle sorte que d'autres déterminations, celles-là secondaires et relatives puissent lui échoir***⁴¹. Voilà en quelque sorte une définition de l'essence

Pour J. Freund, la chose est encore plus simple. Une essence, pour lui, est une constante ou une réalité qui tient à sa nature même et fait qu'elle est telle qu'elle est.

⁴¹ Cf. E. HUSSERL, *Idées directrices pour une phénoménologie*, p. 18

⁴² Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 01

Cette constante reste évidemment indépendante des variations, des contingences spatiales et temporelles, d'idéologies et des systèmes⁴².

4) La politique et le politique :

En faisant une synthèse de la pensée de J. Freund nous parvenons à dire qu'il entend par :

- **la politique** : une activité circonscrite, casuelle et variable dans ses formes et dans son orientation, au service d'une organisation et de la cohésion de la société. Cette activité se propose d'assurer par la Force, généralement fondée sur le Droit, la sécurité extérieure et la concorde intérieure d'une politique particulière en garantissant l'ordre au milieu de luttes qui naissent de la diversité et de la divergence des opinions et des intérêts.

Ainsi, la politique obéit alors à la poussée de la vie, à l'accroissement de la puissance pour assurer sa conservation ; car dès qu'une unité politique cesse de lutter, elle cesse d'exister. J. Freund ajoute que quoi qu'il en soit, la politique est domination de l'homme sur l'homme.

- **le politique** : une essence, c'est-à-dire une des catégories fondamentales, constantes et non indéracinables de la nature humaine et de l'existence de l'homme ; une réalité qui reste identique à elle-même malgré les variations du pouvoir et des régimes et malgré le changement des frontières sur la surface de la terre.

Contrairement à "la politique", le politique n'obéit pas aux désirs et aux fantaisies de l'homme, qui ne peut pas faire qu'il ne soit pas ou bien qu'il soit autre chose que ce qu'il est. Il ne peut le supprimer ou alors l'homme se supprime lui-même, c'est-à-dire il devient un autre être. Il impose à toute collectivité humaine la reconnaissance de l'existence des rapports de forces et de la hiérarchisation au sein d'elle.

Bref, par sa nature, le politique a pour objet direct de veiller au bien commun de l'unité politique, et uniquement par cette entremise, à celui qui est propre à chaque membre. Il n'a donc pas à imposer aux particuliers les options concernant leur orientation personnelle ou leur manière d'être intime, bien que les choix sans retour du

politique aient une influence sur le comportement propre de chaque membre, ne serait-ce que parce qu'ils conditionnent la situation générale de la vie des êtres et qu'ils forment l'histoire et le passé qui pèseront sur les générations successives.

5) **L'obéissance politique :**

On peut rencontrer les termes « commandement » et « obéissance » dans d'autres domaines que celui du politique. Dans la vie consacrée, les religieux ou les religieuses font un vœu d'obéissance aux supérieurs. Les militaires prêtent serment d'obéir aux ordres de leurs supérieurs. Les enfants obéissent à leurs parents et même l'Écriture Sainte recommande aux épouses d'obéir aux époux. Tout ce genre d'obéissance a sa propre raison d'être. Scruter le sens de l'obéissance dans chacune de ces cercles de vie et de fonction revient à conclure qu'à coup sûr « obéir » : c'est viser un BIEN, un bien pour la personne qui obéit et pour la communauté de son appartenance, un bien pour le pays et le peuple, un bien pour l'avenir de l'enfant et un bien pour la vie conjugale.

Aussi faut-il ajouter qu'un être libre, conscient et responsable n'obéit pour rien. Effectivement, nul ne consent son obéissance à une personne étrangère à lui ; ce qui signifie que celui qui donne un ordre et celui qui l'exécute doivent être deux entités qui se confient et se trouvent dans une même compagnie. De ce fait, il est clair qu'aucune activité politique ne peut se dérouler à l'extérieur d'une unité politique particulière. Mille fois J. Freund met un accent sur l'importance de l'existence d'un territoire qui particularise le groupement, sinon on ne saurait parler du politique. Une séparation caractéristique entre l'intérieur et l'extérieur constitue inévitablement la conséquence de cette délimitation territoriale. Les résidents à l'intérieur d'un territoire quelconque adoptent un comportement s'orientant significativement d'après ce territoire et la communauté correspondante, en ce sens que leurs activités doivent se régir selon l'ordre souhaité par la collectivité. Celui qui outrage l'ordre prescrit par le représentant du public se prête à subir des peines. Il n'est pas question, en politique, de se demander pourquoi doit-on obéir à celui-ci, le détenteur du pouvoir légal et légitime, plutôt qu'à ce brave homme ; ou bien de se poser la question pour qui se prend celui qui commande pour qu'on lui obéisse ? On ne saurait regretter le résultat d'un suffrage lors duquel, par exemple, le camp adverse a gagné la campagne pour se justifier qu'on n'a pas voté pour le ressortissant, et par la suite lui subtiliser toute soumission dont le peuple en entier est

sujet. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage de J. Freund qui définit l'obéissance politique comme suit :

« (...) Tout commandement politique se réclame de l'adhésion populaire, non seulement le démocratique, mais aussi le monarchique ou le tyrannique. Il en résulte qu'en politique toute obéissance est soumission à la volonté d'un autre (directement ou indirectement) (...) Il ne s'agit pas en politique de faire ce que l'on veut ou doit d'après sa propre conscience, mais d'exécuter ce que le commandement impose de l'extérieur dans l'intérêt général de la collectivité »⁴³.

Autrement dit, ce qui spécifie, en premier lieu, l'obéissance politique c'est son caractère imposant et catégorique. Il faut obéir parce que c'est une nécessité ; et si c'est une nécessité il n'y a plus d'issue, pour choisir entre les motifs et les modalités de son exécution. Certainement dans cette perspective J. Freund fait une discrimination entre le politique et la morale. Pour lui, comme beaucoup d'autres pensent également, la question de justice ou d'injustice morale s'annonce irrévocable dans le domaine du politique. Ce qui a plus de valeur dans cette filière, c'est le savoir décider ; c'est le savoir se faire obéir et enfin c'est l'habilité à établir l'ordre au sein de la collectivité. Car, « l'ordre est juste »⁴⁴, dit J. Freund ; et pour Rousseau : « l'ordre social est un droit sacré, qui sert de base à tous les autres »⁴⁵. D'où, la justice contient dans l'ordre. En politique, ce mouvement doit être à sens unique.

De plus, il faut également reconnaître que l'agir humain est trop lié aux circonstances et aux urgences et personne n'est infaillible⁴⁶. C'est pourquoi, selon J. Freund, la justice se familiarise facilement aux injustices (aux yeux des moralistes), aux erreurs, aux inégalités, aux équivoques, aux tâtonnements et aux compromis. Ceux qui rêvent vivre un jour dans une société, du point de vue eschatologique, égalitaire se salissent facilement dans une utopie où tous les hommes seront anges et êtres parfaits et la hiérarchie politique s'abrogerait. J. Freund a bien dit que : « hiérarchie et égalité sont d'ailleurs à l'origine d'un débat qui passionne depuis toujours et passionnera sans doute à jamais la réflexion politique »⁴⁷. Par là, il veut nous transmettre que la « justice » est assujettie à un tiraillement entre deux pôles : l'un le pôle de l'idéalité et l'autre le pôle de la réalité.

⁴³ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 157

⁴⁴ *Ibidem*, p. 278

⁴⁵ J. J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, p. 29

⁴⁶ Personne n'est infaillible, sans parler du pouvoir papal dans l'Eglise Catholique Apostolique Romaine.

⁴⁷ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 272

Le premier pôle revendique que l'on donne satisfaction à toutes les aspirations de l'homme sans en excepté un ; tandis que l'autre pôle se suffit à discipliner les membres de la collectivité pour l'intérêt général de l'ensemble. La grande différence entre ces deux pôles c'est que le premier, ici beaucoup se trompent d'appréciations, court tant de risques de révolution, de désordre et de putschs par le fait qu'il laisse à chacun la liberté de se détourner des commandements et des lois communes par fantaisie. Le second se montre plus réaliste et saisit facilement que toute société humaine est faite de division, et ainsi elle est à ordonner. Il n'y a rien à inventer dans la nature de la société humaine, il faut la comprendre et l'organiser. La gestion de la société humaine est une tâche complexe. Etant donné ceci, le gouvernement doit toujours, par sa prévision éventuelle, être en mesure de bien évaluer ce qui est nécessaire, d'où l'essentiel, et ce qui est secondaire ; c'est-à-dire mettre en premier rang le *Bien commun* par rapport aux *biens particuliers*.

Encore faut-il répéter que ceux qui obéissent doivent aussi approuver et saisir la nécessité de cet acte d'obéissance sinon leur obéissance n'aura ni de sens ni de valeur. C'est la raison pour laquelle J. Freund, dans une autre édition, écrit que :

« l'obéissance signifie que les membres d'une unité politique agissent comme s'ils faisaient du contenu de l'ordre la maxime de leur comportement, simplement parce que qu'ils reconnaissent formellement sa nécessité, indépendamment de leur propre opinion sur la valeur ou la non-valeur de l'ordre comme tel »⁴⁸.

Bref, les spécificités de l'obéissance politique, d'après J. Freund, se révèlent dans le fait que : premièrement, l'obéissance politique ne délibère point, et deuxièmement celle-ci nécessite la saisie de la part de la personne qui l'exécute de son utilité et de son importance. La consolidation de l'unité politique requiert un sacrifice des prérogatives individuelles et particulières et un consentement conscient à respecter la justice civile⁴⁹, quoi qu'elle paraisse parfois insupportable et « injuste » selon le jugement personnel de chacun vis-à-vis de la morale, de l'idéal ou de la religion. Or, l'obéissance politique, de plus, ne peut pas se concevoir sans le commandement politique. Quelles sont les spécificités de ce commandement politique ?

⁴⁸ J. FREUND, *Sociologie de Max WEBER*, p. 194

⁴⁹ Nous entendons par *justice civile* ici l'ordre public.

6) Le commandement politique :

Du côté du commandement politique, plus lourde encore la charge de ceux qui commandent que celle de ceux qui obéissent. Ils sont facilement imputés d'impartiaux, d'injustes et de cruels dans la prise de décision pour certains cas et pour certaines personnes. Il faut retenir que tout commandement véhicule une personnalité. Ce qui fait que le commandement politique se caractérise par sa *personnalisation* et par sa *personnification*. D'où, comme dit J. Freund, « le commandement est une volonté individuelle au service d'une collectivité »⁵⁰. Ce qui signifie qu'on ne peut pas parler d'un commandement anonyme, il est même parfois arbitraire. Pourquoi dit-on que le commandement politique reste arbitraire et incertain ? La réponse est la suivante : il y a un abîme qui s'étale entre le programme et la réalité pour qu'un technicien puisse tout voir au préalable⁵¹.

Si « gouverner » se définit par « pré-voir », comment ne peut-on pas comprendre facilement la pensée de J. Freund ? Prévoir n'est pas « tout voir d'avance » c'est-à-dire se faire prophète et voyant. Au contraire, prévoir c'est se lancer dans le futur pour s'attendre aux imprévues, aux urgences, à des obstacles inattendus et à des surprises. En un mot, prévoir c'est se charger du destin de l'humanité. C'est pourquoi, le commandement politique improvise et n'a aucun intérêt à être injuste, ni impartial ni de mauvaise foi, mais la logique de son exercice fait qu'il soit ainsi.

Une question se pose présentement : en quoi la puissance de celui qui sait se faire obéir consiste-t-elle ?

J. Freund mentionne que : « le commandement politique est puissance »⁵². En revanche, la puissance est alors la seconde spécificité du commandement politique. Commander n'est pas une tâche facile. C'est un acte qui demande courage et vertu particulière. Pourquoi les hommes obéissent-ils à un être (ou à des êtres) qui n'est lui-même qu'un homme ?

Un passage d'Aristote décrit explicitement ce que suppose l'acte de commander. Ce passage se cite de la manière suivante :

« On loue le fait d'être capable aussi bien de gouverner que d'être gouverné, et il semble que d'une certaine manière l'excellence d'un bon citoyen soit d'être

⁵⁰ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 111

⁵¹ Cf. *ibidem*, p. 275

⁵² Cf. *ibidem*, p. 135

capable de bien commander et de bien obéir (...). Mais il existe un certain pouvoir en vertu duquel on commande à des gens de même genre que soi, c'est-à-dire, libres »⁵³.

Même si Aristote ne fait pas une différence d'échelon entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, il aimerait, cela saute aux yeux, malgré tout, souligner qu'une chose de surplus doit appartenir aux gouvernants. Il la désigne par les mots : *un certain pouvoir*. Machiavel, célèbre penseur politique et artisan de l'art de la conduite d'une cité, a dressé d'un côté une liste de caractères pouvant nuire à la personnalité d'un prince, et de l'autre côté une liste de caractères qu'un prince mérite avoir. Il dit ceci : « Ce qui peut faire mépriser un prince, c'est de paraître inconstant, léger, efféminé, pusillanime, irrésolu, toutes choses dont le prince doit se tenir loin comme d'un écueil, faisant en sorte que dans toutes ses actions on trouve la grandeur, du courage, de la gravité, de la fermeté... »⁵⁴. Par conséquent, le « un certain pouvoir » dont nous a parlé Aristote ci-dessus est évoqué par Machiavel dans sa citation et lui signifie comme capacité d'un prince de manifester une suprématie, une autonomie et une résolution dans la conduite de ses sujets. J. Freund se croit partisan de cette idée. Cela se voit surtout quand il emprunte à M. Weber la définition de la puissance pour la faire sienne : « La chance d'un individu de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté contre des résistances »⁵⁵.

Cette définition suffit à justifier que le commandement politique est aussi une domination servant à maîtriser certaines résistances. Une volonté ne parviendrait pas à soumettre une autre sans qu'elle soit plus forte que la seconde (ou l'autre). De ce fait, selon J. Freund, si la volonté de commandement n'offre pas une plus grande potentialité : « capable de ..., avoir le pouvoir de...sur... » plus que les autres gouvernés, elle ne peut pas faire preuve de puissance : c'est ne pas connaître des limites, ni des frontières dans l'agir ; c'est avoir l'énergie de pouvoir faire plus ou mieux et ne s'épuise pas dans l'acte⁵⁶.

En outre, lorsque Machiavel souligne qu'il est utile pour un prince de prendre conseils le plus souvent possible mais que celui-ci doit le faire quand il saisit la nécessité et non quand les autres le veulent. Le prince doit veiller à ne pas se laisser

⁵³ ARISTOTE, *Les politiques*, pp. 218-219

⁵⁴ N. MACHIAVEL, *Le Prince*, p. 96

⁵⁵ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 139 / cf. J. FREUND, *La sociologie de Max Weber*, p. 193

⁵⁶ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 135 et p. 137

influencé par personne sur quoi que ce soit ; ainsi agit-il pour mettre en valeur l'importance de son autonomie et de sa souveraineté. La souveraineté de celui qui donne un commandement est tellement importante qu'on ne peut pas la compromettre. Elle constitue un des piliers de la puissance du commandement politique en ce sens qu'elle revêt un pouvoir absolu, c'est-à-dire : « Elle n'est pas soumise aux lois, dit J. Freund, mais c'est elle qui les donne et les abroge à son gré »⁵⁷. A plus forte raison, la souveraineté se place au-dessus des promulguées par les législatifs. Elle se vide de contenu juridique. C'est une notion extra-juridique. Sa sphère propre est la politique. Parler de la politique c'est faire référence à l'exercice du pouvoir. La suite logique de la réflexion convie à dire ceci : exercer un pouvoir c'est manifester une puissance et, « une puissance privée de la liberté de décider, souligne J. Freund, en toute indépendance ne saurait être appelée souveraine »⁵⁸.

D'après ce propos, un souverain est celui qui décide de la situation exceptionnelle. Tout n'est pas préalablement défini par des lois et par des constitutions. L'expérience et l'Histoire nous montrent que dans certains moments d'un grand tournant tels que : une crise économique, pendant une période de guerre et de bavure locale ou d'autres situations pareilles critiques, le souverain s'astreint de prendre des mesures ou des précautions exceptionnelles pour remédier à la situation. Effectivement, ces mesures pourraient prendre une allure arbitraire et ajuridique, indépendamment du discernement, de l'appréciation et de la décision de l'individu chargé de la fonction de commander. Pourtant, ces mesures ne perdront pas leur crédibilité et leur efficacité. Ainsi, une des spécificités du commandement politique est aussi d'être une *décision sans appel*. Pour J. Freund, la chose la plus fatale en politique est l'**indécision** et non pas la justice ou l'injustice de la décision prise.

7) Le privé :

Il se peut que le mot « privé » appartient à d'autres catégories de la vie que celle du politique. On le rencontre, évidemment, dans le contexte juridique, économique, social et autres. A titre d'exemples, il y a ce que l'on appelle propriété privée, qui est un domaine interdit au public et réservé à des propriétaires particulières ou à certaines

⁵⁷ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 118

⁵⁸ *Ibidem*, p. 126

personnes ayant la permission de franchir la zone. On parle, ensuite, également du droit privé qui présuppose, juridiquement parlant, l'égalité et la liberté des sujets intéressés à un acte quelconque. Enfin, ce concept est d'usage courant pour designer une distinction entre deux ou plusieurs accès à des ménages quotidiens de toute sorte : soin, éducation, surveillance ou détection, relation, circulation et tout ce qui échappe à notre mémoire. D'où, le mot « privé » embrasse presque l'étendue de la vie humaine. Alors, pourquoi dit-on, d'une manière spécifique, que la relation privé / public est un présupposé du politique ? J. Freund nous réserve une réponse.

Partons de la définition, que J. Freund attribue au concept de « privé », émise dans notre ouvrage de base, qui se cite comme suit : « Est dite privée la relation sociale qui concerne l'individu et les rapports interindividuels comme tels, qu'ils soient de l'ordre de la réciprocité ou d'ordre associatif »⁵⁹. En premier lieu, puisque c'est une relation sociale vis-à-vis de soi, le privé se fonde sur une morale évacuée de toute obligation étrangère. Ce qui signifie que le sujet moral est libre de quoi que ce soit en matière de sélection, de poursuite et de moyen de réalisation de la fin qu'il vise. En un mot, l'autonomie de la volonté du sujet, même au sein d'une association ou d'un groupement, trouve sa pleine envergure. Le sujet est libre de contracter un mariage ou un pacte ; il est libre de vendre ou de retenir ses biens. Personne ne peut l'obliger à adhérer à une quelconque association ou à un parti et il en va de même lorsqu'il décide de se retirer de cette association. Il n'est pas encore temps pour noter que telle est ou telle n'est pas la signification exacte du mot privé. Nous nous limitons ici aux analyses littérales de la définition émise par J. Freund.

En second lieu, étant une relation sociale impliquant plusieurs, ou au moins deux individus, le privé s'annonce comme une zone de reconnaissance, de collaboration, d'amitié et de détermination entre des sujets qui acceptent volontiers de se traiter sur les mêmes pieds d'égalité, jouir les mêmes privilèges et subir les mêmes contraintes de leur association. Or, c'est J. Freund lui-même qui met à l'épreuve cette définition du privé ; non pas en la contestant mais en évoquant l'ambiguïté que comporte sa signification terminologique. Cet auteur évalue le privé comme une sphère complexe et principalement inconsistante en ce sens qu'il n'est pas indépendant, au sens propre du terme. J. Freund dit que : « chaque relation de et ordre jouit seulement de l'autonomie interne dans le cadre de la réglementation prescrite par le droit ou les autres conventions

⁵⁹ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 292

publiques »⁶⁰. A coup sûr, chaque individu dispose des droits fondamentaux lesquels égalisent tous les êtres humains dans quelque contrée où ils soient. Mais cela ne veut pas dire que chacun de nous puisse dire ou faire n'importe quoi, à n'importe quel moment, partout où l'on veut et à qui que ce soit. Frapper une personne ou l'insulter vaut de la peine publique. Personne n'est maître de personne, moins encore de soi-même pour qu'elle se sollicite de se suicider ou de décider sur le sort de la vie de ses prochains. Se comporter de la sorte est condamnable juridiquement. Un groupement d'individus autonome ne peut pas ériger des lois propres à lui pour virer des balises sociales et étatiques telles que : les traditions et les habitudes, le savoir vivre, les us et coutumes, les tabous et interdits, les disciplines et les règles aussi bien morales que religieuses, les normes et les constitutions de l'Etat... Cette complexité de la réalité du privé a incité J. Freund à dire que : « (...) combien il est difficile de définir ou même de cerner le privé d'une manière conceptuellement cohérente »⁶¹. Pourtant, il ne faut pas penser que le privé est quelque chose d'impensable, illusoire et formel à quoi personne ne se résout, certainement pas. Pour J. Freund, le privé constitue une sphère autonome moyennant laquelle les humains poursuivent des buts qu'ils ne pourraient y parvenir que par la voie du public. Quoi qu'on dise de l'autonomie de la sphère du privé, elle reste régie par le public. Il est irréfutable que le pouvoir politique ne représente pour l'économique, le religieux, le social, le culturel, l'artistique et autre l'intendant suprême ; mais que celui-ci agit indirectement par d'autres moyens de régulation pour éviter tout dérangement institutionnel provenant des sentiments et des comportements illicites. L'Etat ne se prend pas aux diverses activités privées, seulement il intervient par des lois et des règles pour contenir les actes subversifs en vue de la sauvegarde de l'ordre public. Ce que J. Freund affirme, à propos du caractère discriminatoire, fractionnaire du privé, paraît fort bien exact.

D'où , le privé nécessite, pour qu'il y ait unité politique, une attention minutieuse de la part du pouvoir politique. Car, il peut se constituer une source de ségrégation, d'exclusion, de conformisme et des attitudes blâmables dans la société, voire il peut se rendre comme un germe de tous les coups d'Etat. La croyance au libertinage, aux raisons subjectives, à certains axiomes moraux fantaisistes et extrémistes et enfin aux utopies du monde de l'idéal pourrait traumatiser l'harmonie du

⁶⁰ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 313

⁶¹ *Ibidem*, p. 312

tissu social. Le pouvoir politique veille surtout sur ces opinions incohérentes, irréfléchies et fictives pour le bien de tous. C'est dans ce sens que le privé, allant toujours de pair avec le public, figure parmi les présupposés du politique. Il intéresse le politique et sa reconnaissance joue un rôle capital dans l'agir politique. L'agir politique aurait dû se limiter au domaine public⁶². Toutefois, tout n'est pas politique et ne se laisse pas entièrement politisé ainsi, quelle place le public doit-il exactement occuper ?

8) Le public :

Passons directement à la définition du public éditée dans notre ouvrage de base. J. Freund formule sa définition de la façon suivante :

« Est dite publique (car c'est là le domaine de compétence du politique) l'activité sociale qui a pour but de protéger les membres d'une collectivité indépendante en tant qu'ils forment cette collectivité là et qu'ils ont, comme tels, un bien commun à sauvegarder qui est la raison d'être de cette collectivité »⁶³.

Ici, cette définition donne lustre à ce dont il est vraiment question. La réflexion tourne autour du concept « public » non pas, comme l'indique J. Freund, en tant qu'il est une catégorie économique, moins encore une catégorie juridique ; mais en tant qu'il entre en détermination la réalité politique et les diverses activités pratiques et normatives qu'introduit la politique dans la vie sociale. Pour décrire la sphère du public, il s'avère aussi inutile de se référer à une question de nombre ou de somme d'individus formant un agrégat. Mais, ce qui doit la caractériser c'est sa nature organisée, déterminée, structurée et unifiée⁶⁴.

Le *Prince* de Machiavel nous fait ,en quelque sorte , comprendre dans beaucoup de ses passages que la quantité ne concède pas la puissance à un gouvernement⁶⁵. Un peuple qui accepte une organisation commune, un peuple qui sait se montrer jaloux aux particularités et à la souveraineté de son pays et respecte les disciplines et normes qu'on lui impose, tel est le vrai statut d'un public conformément à la description de J. Freund. Il serait promoteur à la puissance de sa nation. Le peuple chinois et le peuple japonais

⁶² « Public », d'après J. Freund est le domaine à proprement parler du politique. Cf. J. Freund, *L'essence du politique*, p. 292

⁶³ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 292

⁶⁴ Cf. *ibidem*, p. 318

⁶⁵ Cf. N. MACHIAVEL, *Le Prince*, p. 106

sont des exemples typiques qui confirment la véracité de ce qui est précédemment dit. Or, la reconnaissance entre un souverain et un peuple doit aller dans un double sens. Le souverain mérite la docilité de ses sujets mais qu'il ne considère pas son peuple comme une masse amorphe et sans caractère pour qu'on lui subjugue des choses inhumaines par stupidité⁶⁶.

J. Freund assigne, comme première signification, au sens politique du terme, au concept de public *une affirmation d'une unité*. La raison d'être qui tient à cette unité est l'existence d'une conscience sociale : une adhésion à un but social dont le contenu formel est le Bien commun. Une cause approuvée par les individus membres d'une collectivité, elle doit être objective, générale et extérieure à eux, devrait être capable d'impressionner la multitude et capable de faire naître chez beaucoup des sentiments analogues, capable d'orienter leurs actions dans le même sens, bref apte à créer entre eux un lien de cohésion et une unité d'action. Autrement parler, le public doit être une transcendance de la sorte qu' : « il dépasse chaque homme et chaque association pris individuellement, parce qu'il est la raison de leur coexistence »⁶⁷. Le concept de public consiste en une raison supérieure en tant que totalité. Il ne peut en aucun cas être, comme dans le cas du privé, discriminatoire et fractionnaire. Au contraire, il unifie et ainsi la collectivité politique est unité. Si le public unifie, un acte public ne connaîtrait pas, de ce fait, un auteur à titre personnel. Pourtant, attribuer à cet acte un titre anonyme paraît maladroit et inconcevable. Car, le public n'est pas anonyme mais il est *impersonnel*. De là vient la seconde caractéristique du public au sens politique du terme : *une relation impersonnelle*.

Nous avons encore le courage de répéter ici le passage de J. Freund qui confirme que : « Extérieur et supérieur aux individus, le public est une relation impersonnelle »⁶⁸. Qu'est-ce qui fait que le public est une relation impersonnelle ?

L'impersonnel ne signifie-t-il pas déchargement des personnels (ou d'un personnel) d'un engagement ? A qui ou à quel groupe d'individus doit-on assigner la responsabilité de l'échec ou de la réussite de la vie publique ?

Les exemples pris par J. Freund sont très typiques pour montrer que le public est relation impersonnelle. Nous avons intérêt à les réciter ici. Il écrit :

⁶⁶ Cf. ALAIN, *Le citoyen contre les pouvoirs*, p. 58

⁶⁷ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 322

⁶⁸ *Ibidem*, p. 323

« Le gendarme arrête un quidam non en vertu de son pouvoir propre, mais au nom de la loi ; un procureur fait son réquisitoire au nom de la société etc. Pour les mêmes raisons, l'Etat ne saurait prendre d'engagement paritaire avec les personnes privées parce qu'il n'a pas d'égal au sein de la collectivité : expression de l'unité politique comme totalité il ne peut s'obliger comme un particulier envers un particulier »⁶⁹.

Commenter ces exemples revient à dire ceci : la formule au nom de... des agents exécuteurs des lois, délibérées au préalable par le pouvoir législatif, satisfait la condition d'impersonnalité de la responsabilité dont ils se chargent envers leurs concitoyens. Autrement dit, ces agents ne font que *représenter* ce qui est convenu par le public ; et étant donné que le public est une relation impersonnelle, ils sont par conséquent impersonnels. Remettre ce pouvoir public à des représentants constitue inévitablement une nécessité absolue. Comment peut-on imaginer, par exemple, un peuple en entier qui se vaille pour débattre sur un projet ou pour prendre une décision urgente ? Et l'inverse de cet enjeu est la suivante : comment, dans un régime monarchique, le monarque parvient-il, lui-même et seul, administrer la totalité du territoire de son empire ? Dans le régime démocratique comme dans celui de la monarchie, le phénomène de représentation est à l'œuvre. Ce qui différencie ces deux régimes c'est que dans le régime monarchique, il sied au monarque seul la décision ultime sur tout mais dans l'autre régime tout se fait en tenant compte de la décision majoritaire en toute liberté et en toute transparence.

Le peuple en entier ne peut pas agir officiellement en tant que tel au nom de la collectivité ; il est obligé de procéder d'une autre manière pour exprimer ses choix, ses idées et ses mécontentements. Ces manières peuvent être dociles et légales, elles peuvent également être, dans certaines limites, malveillantes et nuisibles. Il y a le suffrage universel, les votes aussi bien publics que secrets, la délégation... et il y a aussi la manifestation, la révolution accompagnée d'actes de violence, fatals et cruels. J. Habermas souligne la nécessité d'accepter comme composante de la culture politique d'une communauté démocratique développée la désobéissance civile. Il dit ceci :

« si la constitution représentative abdique face à des défis tels que la perte de contrôle dans la course aux armements, ce sont les citoyens, qui ne disposent pas de privilèges d'influence particuliers, qui doivent pouvoir immédiatement entrer dans le rôle du souverain et s'autoriser à renier l'obéissance civile afin d'initier les corrections et les innovations demeurant en souffrance »⁷⁰.

⁶⁹ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 323

⁷⁰ J. HABERMAS, *Ecrits politiques*, p. 263

Ce passage, par exemple, met en évidence certaines idées évoquées là haut.

Ainsi, si la totalité du pouvoir appartient au public, l'entité qui représente le public, qu'elle soit une ou plusieurs personnes, est souveraine. Le souverain, représentant du public, fait corps avec ce qu'il représente⁷¹. Dans le cas contraire, le peuple ne tolérera pas la trahison jusqu'à la destitution et la restitution d'un autre régime. Un souverain ne doit pas transférer la responsabilité politique à des organismes privés ou à la simple administration qui pourraient porter atteinte aux libertés individuelles et abuser la confiance du vrai public, tel que le peuple l'est. Dans ce cas, l'impersonnalité de la relation publique est usurpée. Et ; J. Freund ajoute que :

« Enfin, du moment que le public est toujours représenté intégralement dans toute sa puissance représentative, le politique s'oppose pour ainsi dire d'instinct aux compétitions et aux projets d'une chambre ou d'un parlement dont les membres seraient les représentants désignés d'organismes privés : syndicats, corporations, grands corps de l'Etat, etc. »⁷².

Ce qui veut dire qu'une décision publique, donc officielle, ne saurait se juxtaposer avec une décision d'un parti politique, ou d'un groupement d'individus. L'affaire publique se diffère fondamentalement de l'affaire d'un parti politique. Un élu du public, dans la majorité des cas un adhérent à un parti politique, ne représente ni son parti, ni sa personne. Mais, il doit se vouer au BIEN du public. Il doit toujours, par conséquent, penser à intensifier l'unité au sein de la collectivité.

De plus, H. Arendt a raison lorsqu'elle a mentionné que : « tout ce qui paraît en public peut être vu et entendu de tous, jouit de la plus grande publicité possible »⁷³. Ce point semble ne pas figurer dans la pensée de J. Freund. Or, il est vraiment d'actualité le phénomène de réclamation d'une transparence dans la gestion des affaires publiques. La transparence constitue un des piliers de l'unité dans une collectivité. Personne ne peut contester cette évidence.

Somme toute, la vie en société est faite de scission. « Scission » peut se comprendre en deux manières : la première, elle se réfère à une opposition, et la seconde elle débouche vers l'unité.

Dans le premier cas, il faut dire que l'ordre social résulte de la résistance entre des volontés particulières et divergentes. Cette résistance se manifeste souvent sous

⁷¹ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 330

⁷² *Ibidem*, p. 331

⁷³ H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, p. 60

forme d'une lutte, à la fois envers soi pour sa propre intégration et envers autrui pour se faire accepté. J. Freund voit dans cette affirmation de chaque individu comme une personnalité ayant une volonté particulière, qui se dirige le plus fréquent à contre-courant de la volonté générale, la première source de conflit entre le privé et le public. De pareille raison, des individus se regroupent et s'organisent entre eux pour se déterminer par rapport à d'autres groupes, voire même à l'ensemble de la population. Un tel effritement risque selon J. Freund de compromettre l'ordre social. Pour cet auteur, au-dessus de toutes les raisons particulières, une raison doit immanquablement s'élever non pour suspendre toute volonté individuelle et particulière mais pour se définir comme une raison supérieure à laquelle devrait compter l'ensemble de la collectivité. Car :

« (...) Le privé n'est pas indépendant au sens propre du terme, mais chaque relation de cet ordre jouit seulement de l'autonomie interne dans le cadre de la réglementation prescrite par le droit ou les autres conventions publiques (...) Il n'est pas le maître d'aucun territoire indépendant, il n'a d'autre constitution que celle qui lui est imposée par le public »⁷⁴.

Autrement parler, la volonté qui outrepassé les autres volontés particulières est le politique ; le domaine de sa propre compétence correspond à la sphère du public. Pourtant, le domaine du privé l'intéresse, d'une manière impersonnelle, en tant qu'il fait corps avec une totalité et en tant qu'il pourrait se constituer un parasite pour l'unité de cette totalité.

9) L'amitié en politique :

Comme il y a du vrai et d'erroné dans l'acception de tous les concepts, celui de l'amitié en politique peut également ne pas être épargné de ce risque.

Certains conçoivent l'amitié en politique comme le phénomène de paternalisme, c'est-à-dire le fait d'accorder des privilèges ou des postes de rang, particulièrement aux familles ou à des proches (collègues, voisins, anciens amis, beau frère, ...), une fois élu au pouvoir par le public. D'autres pensent aussi l'amitié politique comme le fait de se faire complices et de ne pas se dénoncer en quoi que ce soit. Enfin, tant d'hommes

⁷⁴ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 313

appréhendent le phénomène de l'amitié politique comme une fraternité dans laquelle il n'y a ni soumission ni subordination à aucune autorité étrangère à soi.

J. Freund, de son côté, fait apparaître deux significations, qui se détachent de l'habituel, de ce concept telles que : « la concorde » et « l'alliance ».

Le premier sens de l'amitié en politique est la concorde⁷⁵. Au chapitre IX de la dernière partie de notre ouvrage de base, J. Freund fait un long discours sur la concorde⁷⁶. Nous aimerions revenir ici sur les points forts de sa réflexion.

La concorde intérieure constitue l'un des aspects du Bien commun, une des raisons de la coexistence humaine. Etant définie comme la meilleure harmonie entre les groupes internes, la concorde suppose une aspiration à un moi commun et une convergence des buts particuliers vers un intérêt commun sur différentes bases : linguistique, ethnique, culturelle ou autre, car selon J. Freund : « un pays sans patrimoine commun n'est qu'une création artificielle »⁷⁷.

Le dynamisme collectif, précise ce même auteur, ainsi que la stabilité et la continuité d'une unité politique dans le temps sans lesquelles la révolution et l'individualisme s'emparent de l'empire, jaillissent de la concorde intérieure. Ainsi, afin qu'une collectivité puisse se mesurer aux épreuves de la politique, c'est-à-dire la course au pouvoir, le théâtre de coups d'Etat, les révolutions de toute sorte, les putschs et même l'assujettissement à toutes les espèces de régime les plus contradictoires ou d'autres phénomènes similaires, il faut qu'elle parvienne à trouver la concorde intérieure.

Par son aspect positif, la concorde cimente l'unité politique au sein d'une collectivité⁷⁸. Donc, l'amitié entre le peuple d'une même collectivité se manifeste dans la quête inlassable et ensemble d'un même Bien qui l'unit. La concorde permet à chacun de s'épanouir comme individu et comme citoyen dans toutes ses activités. Elle s'annonce, la concorde intérieure, par conséquent, comme une sorte de reconnaissance entre les individus, une sorte de justice sociale rendue mutuellement.

Le second sens de l'amitié politique est l'alliance⁷⁹. Si la concorde vise surtout la relation intérieure dans une collectivité, cette fois-ci le second sens de l'amitié

⁷⁵ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 454

⁷⁶ Cf. *ibidem*, pp. 658-662

⁷⁷ *Ibidem*, p. p. 661

⁷⁸ Cf. *Ibidem*, p. 455

⁷⁹ Cf. *ibidem*, p. 462

politique entend embrasser la relation extérieure avec d'autres collectivités étrangères⁸⁰. Pour J. Freund, cette forme d'amitié concerne les relations entre Etats, tout en respectant la souveraineté et la particularité de chaque contractant, une sorte de relation analogue à celle des personnes particulières. Conclure une alliance avec d'autres puissances signifie : nouer une amitié avec celles-ci en vue d'une assistance mutuelle et d'une garantie bilatérale ou multilatérale ; de ce fait, par l'alliance la faiblesse se compense et la puissance des unités politiques se confirme⁸¹. Cette alliance touche divers plans : militaire, communication, santé, éducation, culturel...

On peut imaginer qu'à la base de la formation de toutes ces organisations internationales et leurs organes se trouve l'amitié ; à savoir l'O.N.U, l'O.M.S, l'U.N.I.C.E.F, le W.W.F, le F.A.O, l'U.N.E.SCO, le C.O.I, l'U.E, l'U.A, l'O.P.E.P , l'A.S.E.A.N...

Or, d'après J. Freund, une amitié basée sur le plaisir et l'utilité ne dure pas. Elle serait éphémère, circonstancielle, fragile et temporaire. Elle subsisterait jusqu'à l'avènement des fins visées par les contractants et après cela la relation reviendra comme avant. L'alliance, entendue comme une amitié politique, est une autre chose. Elle n'a de sens que par référence à un ennemi réel et virtuel. Telle doit être la véritable signification de l'alliance au sens de J. Freund. Ce dernier dit ceci en définissant l'alliance : « plus exactement, l'alliance est un contrat entre deux ou plusieurs unités politiques souveraines pour faire contrepoids à une autre ou un groupe de souverainetés supposées hostiles. Elle est donc un aspect de la rivalité entre souverainetés »⁸². Pour Machiavel, il ne suffit pas au prince d'être le plus fort, encore doit-il être capable de discerner autour de lui les rapports de force qui le favorisent ou le menacent, afin de les modifier⁸³.

Bref, d'après J. Freund, les Etats font alliance entre eux à juste titre pour les raisons suivantes : par peur, par quête d'équilibre de forces et enfin par une lutte contre les différends. Donc, l'alliance n'est ni soumission d'un Etat à un Etat, d'une puissance déficiente à une puissance de grandeur, ni une amitié entre deux puissances égales ; mais elle se définit tout simplement comme *une garantie réciproque entre des alliés de contrée et de grandeur différentes*. Elle vise surtout la relation extérieure si la concorde

⁸⁰ La relation avec d'autres collectivités étrangères est ce que l'on appelle actuellement par : relation bilatérale ou relation multilatérale ou encore relation internationale, suivant le cas.

⁸¹ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 463 /p. 656

⁸² *Ibidem*, p. 469

⁸³ Cf. N. MACHIAVEL, *Le Prince*, pp. 48-49

ne vise que celle de l'intérieur. Pourtant, les deux sont toutes des formes incarnées par l'amitié politique.

Si l'amitié politique existe, elle ne se comprend qu'en référence à l'existence des ennemis. Il y a ami parce qu'il y a ennemi et vice-versa ; c'est justement la détermination du sens de l'inimitié en politique qui nous attend par la suite.

10) L'inimitié en politique :

Comment J. Freund définit-il l'inimitié politique ?

Il dit que : « l'inimitié n'est donc ni une relation d'homme à homme ni la relation entre un être singulier et une collectivité, mais uniquement une relation de collectivité à collectivité »⁸⁴. Il n'y a rien de neuf dans cette définition de J. Freund. L'idée est déjà contenue dans la pensée de Rousseau dans laquelle il est écrit :

« La guerre n'est donc point une relation d'homme à homme ; mais une relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats ; non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs »⁸⁵.

En d'autres termes, le concept d'ennemi politique se diffère exclusivement de celui de l'ennemi privé. Les ennemis privés sont des rivaux qui se haïssent et se connaissent personnellement. Le contact ou l'affrontement se fait de manière personnelle. Tandis que dans le cas de l'inimitié politique, les groupements d'individus luttent contre les camps adverses pour la défense de l'intérêt commun au nom de la collectivité de leur appartenance. D'où, un affrontement, que ce soit physique ou idéologique, ne pourrait avoir lieu qu'à condition qu'une collectivité met en question l'existence d'une autre collectivité. Quel genre de collectivité peut-il parvenir à la négation d'une autre collectivité ?

La réponse est simple : pour J. Freund, le concept de collectivité peut consister en des groupements internes ou partis qu'en unités politiques étatiques. De ce fait, il y a possibilité d'ennemis internes, concitoyens, comme l'existence des ennemis externes n'échappe pas à toutes formes de sociabilité humaine⁸⁶. Il y a une analogie de sens dans cette pensée de J. Freund et dans celle de M. Blondel lorsque ce dernier préconise

⁸⁴ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 491

⁸⁵ J. J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, Livre I, Chap. IV, p. 47

⁸⁶ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, pp. 510-512

vivement que : « c'est aux portes de la république que commence l'ennemi, comme dans l'intérieur même vivait l'étranger du dedans, l'esclave »⁸⁷.

En fonction de ce que J. Freund avance pour cerner le concept d'ennemi interne qu'il désigne, dont l'idée est largement discutable, sous une forme de groupement ou de parti. Une question reste suspendue dans la conscience de chacun de nous :

- *est-ce que tous les partis politiques qui entrent en compétition pour opter à l'occupation d'une place d'un dirigeant d'un pays ou d'autres palaces similaires sont-ils ennemis politiques entre eux ?*

Nous regrettons vraiment la déficience de réponse dans la pensée de cet auteur. J. Freund passe sous silence cette évidence.

La réponse à cette question s'annonce affirmative si le cas apparaît après une quelconque élection où un souverain est déjà investi de pouvoir du public. Aucun parti politique n'a le *summum potestas* sur un autre avant, pendant et après une élection ; si un souverain agit contre les hommes des autres partis politiques, qu'il fasse d'une manière impersonnelle, au nom du public, pour sauvegarder l'ordre public et le Bien de tous. D'où, le défi entre les partis politiques n'est qu'un combat singulier et ne peut avoir une valeur politique dans le sens exact du terme. Parce que la souveraineté ne connaît pas de discontinuité ; c'est l'autorité au pouvoir qui change. La souveraineté appartient à la collectivité et non à un parti ou un groupement.

Subséquent, si des particuliers portent atteinte à la sécurité publique par des actes belliqueux et d'endommagement matériel, même pendant un intervalle de temps où une institution légale n'est pas encore mise en place, ils méritent des peines publiques : arrestation, mandat de dépôt, emprisonnement et les autres peines de toute sorte. Et, si un souverain, une fois en fonction, même s'il est un ressortissant d'un parti politique, il ne doit pas agir au nom de son parti d'antan pour rendre justice aux autres partis politiques et pour régler ses propres comptes. Une révolution d'un parti politique qui remet en cause l'ordre public peut être qualifiée de désobéissance publique, d'où politique. Ce qui veut dire que les hommes d'un parti politique ne peuvent pas représenter le peuple ou le public tout entier ; s'ils causent un désordre parmi l'ensemble de la collectivité ils se font ennemis du public en ce sens qu'ils mettent en jeu un Bien commun : l'ordre public, le but spécifique du politique. Donc, dans ce cas ces hommes, militants d'un parti, sont des ennemis politiques. J. Freund aurait dû

⁸⁷ M. BLONDEL, *L'Action*, p. 275

consacrer quelques pages pour expliciter davantage certains cas d'éventualité interne. Il se laisse si facilement absorbé par l'explication de la relation extérieure qu'il met parfois de côté les choses internes d'une unité politique.

Sont ennemis politiques, par conséquent, selon J. Freund, ceux qui se montrent hostiles à l'ordre public et ceux qui se préparent à neutraliser une unité politique quelconque. De surcroît, il s'avère pertinent de revenir sur certaines remarques de J. Freund concernant les aspects dont peut revêtir l'inimitié politique :

- premièrement, l'ennemi peut se configurer sous le profil d'un ennemi réel et concret, sous le profil d'un ennemi virtuel et sous le visage d'un ennemi absolu⁸⁸ ;
- deuxièmement, J. Freund croit que le concept d'inimitié donne valeur à l'indépendance d'une nation⁸⁹.

A propos de la première remarque, celle-ci est surtout liée à l'autre problématique que nous avons formulée dans la transition reliant la présente section et la précédente. Rappelons-la ici de nouveau pour nous assurer de son effectivité : *quels sont les moyens qu'utilise le politique pour gérer la relation ami / ennemi ?*

Il est temps de répondre à cette question.

J. Freund aperçoit différentes mesures en œuvre dans toute collectivité politique pur gérer la relation ami / ennemi, suivant le visage sous lequel se présente l'inimitié entre Etats ou collectivités. L'ennemi, selon lui, peut avoir trois manifestations :- réelle, virtuelle et absolue- auxquelles les mesures sont relatives⁹⁰. A l'avis de J. Freund, ces différentes mesures ou techniques peuvent se résumer en deux mots :

- la stratégie à la fois offensive et défensive ; parce que pendant une guerre, il y a attaque et contre attaque ;
- la stratégie de négociation : acte diplomatique et alliance ;

mais ces deux méthodes ne s'opposent pas diamétralement. Nous nous expliquons : la guerre comme la diplomatie sont englobées dans l'activité politique. Selon Clausewitz, elles sont un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre

⁸⁸ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 507

⁸⁹ Cf. *ibidem*, p. 509

⁹⁰ *Le Prince* de N. MACHIAVEL se propose comme un ouvrage indéniablement important pour l'action politique en ce sens qu'il constitue la logique des moyens, la pure technique de l'acquisition et de la conservation du pouvoir ; cette technique est essentiellement dominée par la relation dialectique *ami / ennemi*.

volonté⁹¹. La guerre est utile, pour J. Freund, à l'exécution d'un dessein politique comme la diplomatie l'est assurément. Mais, puisque la tension entre deux collectivités ne doit pas forcément les conduire parfois à un acte belliqueux, elles ont besoin d'autre recours, soi-disant moins affreux mais indirectement violent, pour régler leur différend.

⁹¹ Cf. J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 591

II) BIBLIOGRAPHIE COMMENTEE

OUVRAGE 1 : *LE DROIT D'AUJOURD'HUI*⁹².

Si, à l'avis de J. Freund, la Force est le moyen spécifique du politique, comment peut-on la concevoir séparément de la notion de droit ?

Ce présent ouvrage est postérieur à *L'essence du politique*. J. Freund a saisi la nécessité de consacrer un autre écrit pour bien spécifier *l'essence du Droit* ; en ce sens que cette notion lui paraît capitale dans la vie de toutes collectivités politiques particulières.

J. Freund s'aperçoit qu'on ne peut pas séparer *Droit* et *Force*. Il dit ceci :

« Ils sont inévitablement corrélatifs (le concept de droit et le concept de force). L'obligation juridique est hétéronome : elle suppose une autre volonté que celle du juriste [...]. Autrement dit, le droit positif n'est pas générateur de lui-même, il suppose un législateur qui n'est pas le juriste, mais le politique »⁹³.

L'ouvrage dont il est ici question met au point ce qu'il faut connaître autour du Droit et de son être. Ainsi, cet ouvrage met en relief les différents angles sous lesquels on peut envisager ce concept de droit. Mais le noyau de cette réflexion sur le Droit peut se retrouver dans les mots suivants : - il s'agit de savoir s'il y a antinomie entre la Force et le Droit et qu'à la limite le Droit pourrait se passer de la Force. Le débat pose donc indirectement les rapports entre Droit et politique.

En fait, cette opposition peut être envisagée de plusieurs façons qui ne sont pas nécessairement concordantes. Tout d'abord, le Droit peut-il se substituer à la Force ? Il faut remarquer que, d'après J. Freund, le Droit ne génère ni ne s'applique pas de lui-même mais présuppose une autorité qui dispose de la contrainte et qui fait exécuter les sentences. Certes le Droit est normatif et prescriptible, mais il ne possède pas en lui-même la force d'imposer ou de faire respecter ce qu'il prescrit. La contrainte lui vient de l'extérieur ; elle est politique ou hiérocratique suivant les cas.

Il importe donc, d'après le souhait de J. Freund, de préserver la spécificité de l'un et de l'autre. Car si la Force seule exprime le droit ou en fait office, il n'y a plus de Droit, mais une succession de volontés discrétionnaires et capricieuses du politique.

⁹² J. FREUND, *Le droit d'aujourd'hui*, éd. PUF, Paris, 1972, 96p

⁹³ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 728

Dans le cas contraire, si dans l'Etat de droit où règne exclusivement la loi, non seulement le Droit serait impuissant mais la politique serait aussi paralysée.

Bref, cet ouvrage expose que le Droit est l'ensemble des règles que la politique se donne pour utiliser avec plus d'efficacité la Force au service du but du politique, suivant les circonstances. C'est-à-dire, suivant les impératifs du but du politique, le Droit sera le moyen de limiter les interventions démesurées de la Force pour laisser la prépondérance au jeu de la légalité ou bien il s'appuiera sur la Force quand il n'y a plus d'autre issue possible à un conflit comme le choc des puissances.

La suivante citation de J. Freund résume ce que nous venons d'exposer ci-dessus : « Sans le Droit, la Force deviendrait sa propre fin et contredirait la finalité du politique. Sans la Force, le Droit serait un ensemble de normes abstraites qui seraient tout au plus capable de justifier le *statu quo* »⁹⁴.

⁹⁴ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 730

Existe-t-il une essence du politique ? Telle est la question centrale de cet ouvrage.

J. Freund croit en l'existence d'une essence du politique. Celle-ci doit être des constantes et des réalités immuables qui tiennent à sa nature même et font qu'elle est politique. Ce sont des constantes indépendantes des variations historiques et des contingences spatio-temporelles, des régimes et des systèmes politiques. Ainsi, cet ouvrage ne se propose nullement comme une théorie sur les Institutions ni une théorie sur les doctrines politiques. Mais son aveu c'est d'être reconnu comme un ouvrage purement philosophique en ce sens qu'il n'a d'autre ambition que de comprendre les phénomènes politiques dans leurs caractéristiques propres et distinctives qui les différencient d'autres phénomènes d'ordre collectif. En un mot, c'est servir la phénoménologie du politique au sens où l'office de cette science des essences est d'analyser aussi correctement que possible les réalités et les données originaires d'une activité.

La pensée de J. Freund reposant sur l'idée qu'il existe une essence du politique fait en sorte, d'une part, que l'homme est un être naturellement politique et d'autre part, que la société est une donnée naturelle et non une construction artificielle et fictive de l'homme intellectuelle. De ce point de vue, l'auteur de cet ouvrage se range dans la lignée aristotélicienne et est en opposition aux différentes théories du contrat social héritiers de T. Hobbes.

La société est comprise comme une condition existentielle de l'homme : comme tout milieu, elle lui impose une limitation et une finitude. C'est-à-dire qu'il incombe à l'homme, moyennant l'activité politique, d'organiser et de réorganiser sans cesse sa société en fonction de l'évolution de l'humanité et du développement des diverses activités humaines.

Pour J. Freund, la société est donc "donnée" en même temps que l'homme, qui, de son côté, est doué d'une "sociabilité naturelle". L'idée d'un "état naturel", qui supposerait une humanité asociale, n'a donc pour lui aucune signification. Elle ne peut avoir de sens qu'en tant qu'hypothèse, comme une "utopie rationnelle" qui permettrait de mieux comprendre la société et de montrer ce qu'il y a en elle de conventionnel.

⁹⁵ J. FREUND, *L'essence du politique*, éd. SIREY, Paris, 1967, 764p

Ainsi, J. Freund précise dans cet ouvrage que, comme toute activité, la politique possède des présupposés, c'est-à-dire des conditions constitutives qui font que cette activité est ce qu'elle est, et non pas autre chose. Ces présupposés sont en nombre de trois (03) lesquels témoignent de la dynamique conflictuelle qui est à l'œuvre dans toutes sociétés dites politiques :

1) La relation dialectique commandement / obéissance.

c'est elle qui caractérise véritablement le politique, car elle introduit la relation hiérarchique entre gouvernants et gouvernés.

Héritier de M. Weber, J. Freund voit dans le commandement un phénomène de puissance. C'est cette puissance qui façonne la volonté du groupe et assure l'existence du domaine public. On comprend alors pourquoi la théorie politique de J. Freund redonne à la souveraineté toute sa dimension politique en la présentant comme un phénomène de puissance et de force, et non comme un concept essentiellement juridique.

2) La relation dialectique public / privé.

Elle est le présupposé qui permet de délimiter ce qui est du domaine de la compétence du politique, c'est-à-dire ce qui concerne l'ordre public, et ce qui appartient à la sphère privée et qui concerne l'individu et les rapports individuels. C'est la dialectique entre l'ordre public, selon J. Freund, et le bouillonnement de la sphère privée qui permettent qu'une société soit vivante et qu'elle évolue sans cesse sous le ferment de la contradiction.

3) La relation dialectique ami / ennemi.

L'ennemi reste pour J. Freund le facteur essentiel de la politique. Pour cet auteur : « Il n'y a de politique que là où il y a un ennemi réel ou virtuel »⁹⁶. La distinction ami-ennemi présente l'avantage de ne pas seulement être symbolique, mais d'être surtout concrète et existentielle, c'est-à-dire éminemment politique.

⁹⁶ J. FREUND, *L'essence du politique*, p. 448

Ces trois rapports dialectiques sont présents dans toute collectivité politique, quel que soit le régime que celle-ci adopte, et font que le politique est une essence ; c'est-à-dire une des catégories fondamentales, constantes et indéracinables de la nature et de l'existence de l'homme. Conçu ainsi, le politique donne lieu à des activités spécifiques relatives à son but et à son moyen spécifique.

L'intention de ce présent ouvrage est axée sur la description de la politique et de son autonomie. Aux yeux de J. Freund, la politique est une activité circonstatielle, causale et variable dans ses formes et dans son orientation, au service d'une organisation et de la cohésion de la société. Elle implique *action* et *décision* qui ne cherchent pas à s'écrire. Car, quelle que soit la relation de moyen à fin dans l'économie générale de la politique, aucune ne se développe selon la stricte conformité aux prévisions et aux calculs. Ainsi, si la science est vouée à prêter attention à la connaissance, alors l'homme d'action agit sans chercher à écrire l'action. Telle est la spécificité de l'homme politique.

J. Freund montre dans cet ouvrage que, malgré les fins eschatologiques prônées par différentes théories et doctrines, nulle collectivité n'a plus à opter entre la sécurité et l'insécurité, entre la concorde et la discorde et enfin entre le vivre en communauté et le vivre isolément. D'où, la politique, conçue comme activité spécifique de l'homme, généralement fondée sur la Force ou la contrainte et sur le Droit se propose de :

- garantir à l'homme la condition lui permettant de répondre avec assurance à sa vocation d'être social et de s'épanouir comme individu et personnalité, à se livrer aux activités de son goût, d'ordres artistiques, scientifiques et autres ;
- de comprimer les instincts agressifs ou de réprimer les agissements illicites et blâmables des humains.

C'est pourquoi, elle est différente de la morale, de la science, de la religion ou de l'art de par son essence même et de par la relation de causalité qu'elle génère d'elle-même.

⁹⁷ J. FREUND, *Qu'est-ce que la politique ?*, éd. SEUIL, Paris, 1967, 187p

OUVRAGE 4 :

SOCIOLOGIE DE MAX WEBER⁹⁸.

Cet ouvrage constitue pour J. Freund un bref exposé de la sociologie de M. Weber. L'auteur de la *Sociologie de Ma. Weber* essaie d'esquisser les principales préoccupations et les orientations des recherches de M. Weber qui sont généralement axées sur la remise en question de l'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales pour remédier à l'unilatéralité de certaines optiques.

Selon M. Weber, d'après ce que J. Freund a compris, toute science humaine s'occupe d'une manière ou d'une autre du social. C'est-à-dire, la sociologie n'est qu'un des points de vue possibles de l'analyse, à côté de ceux que soulèvent la science politique, l'économie, la science juridique ou l'ethnologie.

Deux chapitres nous intéressent spécialement dans cet exposé de J. Freund sur M. Weber et sa sociologie. Dans le premier chapitre⁹⁹, l'auteur de cet ouvrage décrit les deux manières de voir le monde : le monde comme réalité et le monde comme système. Dans le second chapitre intitulé par « *la sociologie du conflit* »¹⁰⁰ J. Freund expose la spécificité de la pensée weberienne en ce qui concerne la différence nette entre politique et Etat, le fondement de toute puissance politique et les différents types de domination de légitimité existant dans les rapports sociaux des humains.

La lecture approfondie de cet ouvrage nous aide effectivement à bien défricher l'origine de la pensée politique de J. Freund en raison de l'existence de lien d'affiliation entre lui et son maître que la personne de M. Weber représente.

⁹⁸ J. FREUND, *Sociologie de Max Weber*, éd. PUF, Paris, 1968, 256p

⁹⁹ Cf. *ibidem*, chap. I, pp. 3-31

¹⁰⁰ Cf. *ibidem*, chap. IV, sect. III, pp. 190-213

OUVRAGE 5 :

LE SAVANT ET LE POLITIQUE¹⁰¹.

Cet ouvrage est une traduction de version française élaborée par J. Freund. Les textes originaux sont écrits en allemand.

Il saute aux yeux que cet ouvrage est une étude comparative entre le métier et la vocation de l'homme de science et le métier et la vocation de l'homme politique.

D'une part, tout homme qui croit avoir la vocation de savant doit se rendre compte de l'importance de la tâche qui l'attend. Sa qualité d'homme de science réside dans l'impondérabilité. Il doit s'attendre à des insultes et à des incompréhensions qui demandent parfois beaucoup de modesties. De plus, la vocation de savant requiert passion, attisée d'une forte inspiration qui est une sorte de don caché en l'initiateur d'une œuvre nouvelle.

D'où, le dévouement à se livrer complètement au service de sa cause construit la personnalité de l'homme savant et fait sa hauteur et sa dignité. Son œuvre contribue à l'édification d'un monde meilleur que nous appelons par progrès.

Toutefois, chaque savant doit comprendre que son œuvre est vouée au démenti et au dépassement dans l'avenir. Telles sont les attitudes auxquelles l'homme savant aurait à se conformer.

Quant au devoir qui l'attend, le domaine du savant est celui de l'intellectualisation et de la rationalisation. C'est-à-dire, il doit prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie. Ainsi, l'homme savant a affaire à la maîtrise de toute chose par la prévision et à la découverte de l'être véritable en vue d'une élaboration des concepts et d'une expérimentation rationnelle.

Etant donné que la science est un domaine qui requiert beaucoup de rigueurs, l'homme savant doit avoir méthode, objectivité et humilité. Ses ennemis sont principalement : l'arrogance, la prise de position personnelle et la science sans présuppositions.

C'est pourquoi, dans l'ouvrage, on dit que la science requiert modestie et disponibilité d'esprit.

¹⁰¹ M. WEBER, *Le savant et le politique*, trad. J. FREUND, éd. 10/18, Paris, 1963, 187p

D'autre part, définir la politique c'est l'entendre comme direction du groupement que nous appelons aujourd'hui Etat, ou l'influence que l'on exerce sur cette direction. L'Etat à son tour, un pouvoir généralement fondé sur la Force, n'est que l'unique détenteur de la violence physique légitime.

Dans la politique, l'activité est concentrée sur la répartition, la conservation et le transfert du pouvoir et comme cela tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir.

Cependant, il y a deux façons de faire de la politique : vivre pour la politique ou vivre de la politique. C'est dans la première attitude que se trouve l'homme de vrai à vocation politique tandis que les fonctionnaires mercenaires qui considèrent la politique comme une source de revenus permanente baignent dans la seconde.

La vocation fait de l'homme politique un être économiquement indépendant des revenus que l'activité politique pourrait lui procurer.

De plus, trois qualités doivent déterminer l'homme politique : - la passion ou dévouement passionné à une cause, - le coup d'œil ou la faculté de laisser les faits agir sur lui dans le recueillement et dans le calme intérieur de l'âme et par conséquent le savoir maintenir à distance les hommes et les choses, - et enfin le sens de la responsabilité.

Ces trois qualités sont fortement requises pour l'homme politique pour qu'ils puissent vaincre facilement son principal ennemi : la très ordinaire vanité.

Parfois, l'homme politique se déchire dans la maladie de dédoublement. Cela signifie que l'homme politique en tant qu'à la fois entité sermentée pour défendre la cause commune et un individu ayant de personnalité, de choix et de conviction est loin d'être à l'abri d'une risque d'erreur fatale. Raison pour laquelle M. Weber dit qu' : « On fait la politique avec la tête et non avec les autres parties du corps ou de l'âme »¹⁰².

Sommairement, la science et la politique sont deux vocations profondément divergentes. L'une requiert modestie et disponibilité d'esprit. L'autre, déchirée entre l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité,, souffre d'une contradiction nécessaire qui toujours lui interdira la certitude scientifique. Telles sont les lignes directrices de cette profonde analyse.

¹⁰² M. WEBER, *Le savant et le politique*, trad. J. FREUND, p. 163

III) PROPOSITION DE BIBLIOGRAPHIE

A-) OUVRAGE DE BASE

FREUND Julien, *L'essence du politique*, éd. SIREY , 22, rue Soufflet, Paris Vè, 1965.

B-) AUTRES OUVRAGES DE L'AUTEUR

FREUND Julien, *Qu'est-ce que la politique ?*, éd. SEUIL, Paris, 1967

FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, éd. PUF, Paris, 1968

FREUND Julien, *Le nouvel âge*, « éléments pour la théorie de la démocratie et de la paix », éd. M. RIVIERE, Paris, 1970

FREUND Julien, *Le nouvel âge. Eléments pour la théorie de la démocratie et de la paix*, éd. Marcel RIVIERE, Paris, 1970

FREUND Julien, *Le droit d'aujourd'hui*, éd. PUF, Paris, 1972

FREUND Julien, *La sociologie du conflit*, éd. PUF, Paris, 1983

FREUND Julien, *Politique et impolitique*, éd. SIREY, Paris, 1987

FREUND Julien, *L'aventure du politique. Entretiens avec Charles Blanchet*, éd. CRITERION, Paris, 1991

FREUND Julien, *Il terzo, il nemico, il conflitto. Materiali per una teoria del politico*, edizione GIUFFRÈ, Milano, 1995

C-) OUVRAGES TRADUITS PAR L'AUTEUR

WEBER Max, *Le savant et le politique*, trad. FREUND Julien, éd. PLON, Paris, 1959

WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, éd. PLON, Paris, 1992

D-) AUTRES OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

ALAIN, *Le citoyen contre les pouvoirs*, éd. SAGITTAIRE, Simon-Kra, Paris, 1926

ARISTOTE, *La politique*, Livre I, trad. PELLEGRIN Pierre, coll. HUISMAN Denis, éd. NATHAN, Paris, 1983

AIRSTOTE, *Les politiques*, trad. Inédite, éd. FLAMMARION, Paris, 1990

ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, éd. CALMAN-LEVY, Paris, 1983

ARON Raymond, *L'opium des intellectuels*, Coll. LIBERTE DE L'ESPRIT, éd. CALMAN-LEVY, Paris, 1955

ARON Raymond, *La lutte de classes*, coll. *nrf*, éd. GALLIMARD, Paris, 1964

BERGSON Henri, *Les deux sources de la morale et de la religion*, éd. PUF, Paris, 1982

BLONDEL Maurice, *L'action*, « Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique », éd. PUF, Paris, 1950

BURDEAU Georges, *Le pouvoir politique et l'Etat*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, R. PICHON et R. DURAND-AUZIAS, 20, rue Soufflot, Paris, 1943

DUVERNOY Jean François, *Pour connaître la pensée de MACHIAVEL*, éd. BORDAS, Paris, 1974

HABERMAS Jürgen, *Ecrits politiques*, coll. PASSAGES, éd. Cerf, Paris, 1990

HOBBES Thomas, *Léviathan*, éd. SIREY, Paris, 1971

HOBBES Thomas, *De la nature humaine*, trad. HOLBACH Baron de, éd. J. VRIN, Paris, 1981

HOBBES Thomas, *De cive*, trad. SORBIERE Samuel, éd. FLAMMARION, Paris, 1982

HUSSERL Edmund, *Idées directrices pour une phénoménologie*, trad. RICOEUR Paul, éd. GALLIMARD, Paris, 1950

JEANSON Francis, *La phénoménologie*, coll. *Notre Monde*, éd. TEQUI, Paris, 1951

JOUVENEL Bertrand de, *Du pouvoir*, coll. PLURIEL, éd. HACHETTE, Paris, 1972

LACROIX Jean, *Force et Faiblesse de la famille*, éd. SEUIL, Paris Viè, 1948

LENINE Vladimir, *Œuvres choisies*, éd. PROGRES, Mouscou, 1968

LEVINAS Emmanuel, *Totalité-Infini*, éd. MARTINUS NIJHOFF, La Haye, 1980

LEVINAS Emmanuel, *Transcendance et Intelligibilité*, éd. LABOR et FIDES , Paris, 1984

LOCKE John, *Traité du gouvernement civil*, trad. MAZEL David, éd. FLAMMARION, Paris, 1992

MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, présentation et commentaires DUPOUEY Patrick, éd. NATHAN, Paris, 1982

MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, éd. SOCIALES, 1976

MARX & ENGELS, *Manifeste du parti communiste*, éd. LE LIVRE DE POCHE, 1973

NIETZSCHE Friedrich, *La généalogie de la morale*, éd. GALLIMARD, Paris, 1972

PLATON, *La République*, Livre II, trad. R. BACCOU, éd. FLAMMARION, Paris, 1966

PONTY M. Merleau, *Phénoménologie de la perception*, éd. GALLIMARD, Paris, 1945

PROUDHON Pierre Joseph, *La guerre et la paix*, œuvres complètes, tome XIII, « recherches sur le principe et la constitution du droit des gens », A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & C^{ie}, éditeurs, Paris, 1869

RICOEUR Paul, *Histoire et vérité*, coll. ESPRIT, éd. SEUIL, Paris, 1955

RICOEUR Paul, *A l'école de la phénoménologie*, éd. J. VRIN, Paris, 1986

ROUSSEAU Jean Jacques, *Du contrat Social*, éd. FLAMMARION, Paris, 1966

WEIL Eric, *Philosophie politique*, éd. J. VRIN, Paris, 1956

F-) DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIE

Dictionnaire des Dictionnaires, Encyclopédie Universelle, vol. dir. Par GUERIN Paul, Tome III, Paris

Encyclopédie universelle, in- *Les notions philosophiques*, vol. dir. par AUROUX Sylvain, Tome II, éd. PUF, Paris, 1990

Dictionnaire des concepts philosophiques, sous la dir. de MICHEL Blay, Larousse in extenso, CNRS Editions, 2006

G-) REVUES

Revue européenne des sciences sociales, « Critique des théories du social et épistémologie des sciences humaines : études en l'honneur de Julien FREUND », 19, n° 54-55, Droz, Genève, 1981

Revue des sciences sociales de la France de l'Est, « Régions et conflits. Hommage à Julien FREUND », n° 10, Strasbourg, 1986

Archives de philosophie, « Le roman philosophique de l'humanité chez Hobbes et chez Locke », par. F. TRICAUD, Oct-Déc, 1992

A.A. Vv, *Les Carnets d'Etudes*, revue mensuelle des Pères de la Compagnie de Jésus, art. de MADELIN Henri sur FREUND Julien et *L'essence du politique*, mars 2004, 14, rue d'Assas, Paris, 2004

CONCLUSION GENERALE

Avec ce thème que nous voulons aborder dans la prochaine recherche, nous nous attendrons à dégager l'essence du politique. Etant donné que la phénoménologie est une méthodologie d'approche d'un problème philosophique, elle a pour but de scruter l'essence ou l'être des choses en les abordant telles qu'elles se manifestent dans leur apparaître. La philosophie politique de J.Freund n'a surtout pas l'intention de construire une nouvelle science politique, objective et différente de celles qui existaient depuis toujours mais elle constitue tout simplement une nouvelle approche du problème de l'être du politique en prenant en considération ce qu'il y a d'immuable et de commun dans toute collectivité humaine dite politique. Pourtant, il paraît que cet auteur veut décrire ce en quoi consiste le politique et ce comment se comporte-t-il. L'intérêt général de l'approfondissement de ce thème est : il pourrait nous mettre en contact avec la réalité concrète et immanente en ce sens que personne ne peut se soustraire d'aucune organisation politique. Il nous sert de page de propédeutique pour pouvoir apporter notre collaboration à la mise en marche de la vie politique de notre pays (Madagascar). Bien de nos concitoyens éprouvent cette nécessité de clarification de ce qu'est le politique et de ce qu'il doit être nécessairement. C'est également pour cette raison que nous ne reculons pas devant toutes les difficultés que nous pourrions rencontrer en abordant ce précieux thème.

BIBLIOGRAPHIE DU PROJET DE THESE

A) OUVRAGES DE L'AUTEUR

- FREUND Julien, *L'essence du politique*, éd. SIREY , 22, rue Soufflet, Paris Vè, 1965, 764p
- FREUND Julien, *Qu'est-ce que la politique ?*, éd. SEUIL, Paris, 1967, 187p
- FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, éd. PUF, Paris, 1968, 256p
- FREUND Julien, *Le droit d'aujourd'hui*, éd. PUF, Paris, 1972, 96p
- FREUND Julien, *Politique et impolitique*, éd. SIREY, Paris, 1987, 432p
- FREUND Julien, *L'essence du politique*, rééd². DALLOZ, postface de Pierre-André Taguieff, 836p

B) OUVRAGE TRADUIT PAR L'AUTEUR

- WEBER Max, *Le savant et le politique*, trad. FREUND Julien, éd. PLON, Paris, 1959, 187p

C) OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

- ARISTOTE, *Les politiques*, trad. Inédite, éd. FLAMMARION, Paris, 1990, 249p
- ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, éd. CALMAN-LEVY, Paris, 1983, 368p
- ARON Raymond, *L'opium des intellectuels*, Coll. LIBERTE DE L'ESPRIT, éd. CALMAN-LEVY, Paris, 1955, 337p
- BLONDEL Maurice, *L'action*, « Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique », éd. PUF, Paris, 1950, 495p
- DUVERNOY Jean François, *Pour connaître la pensée de MACHIAVEL*, éd. BORDAS, Paris, 1974, 271p
- HABERMAS Jürgen, *Ecrits politiques*, coll. PASSAGES, éd. Cerf, Paris, 1990, 263p
- HUSSERL Edmund, *Idées directrices pour une phénoménologie*, trad. RICOEUR Paul, éd. GALLIMARD, Paris, 1950, 567p
- LACROIX Jean, *Force et Faiblesse de la famille*, éd. SEUIL, Paris Viè, 1948, 190p
- JOUVENEL Bertrand de, *Du pouvoir*, coll. PLURIEL, éd. HACHETTE, Paris, 1972, 607p
- MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, présentation et commentaires DUPOUEY Patrick, éd. NATHAN, Paris, 1982, 143p

RICOEUR Paul, *Histoire et vérité*, coll. ESPRIT, éd. SEUIL, Paris, 1955, 361p

ROUSSEAU Jean Jacques, *Du contrat Social*, éd. FLAMMARION, Paris, 1966, 187p

WEIL Eric, *Philosophie politique*, éd. J. VRIN, Paris, 1956, 261p

TABLE DES MATIERES DU PROJET DE THESE

Page de titre	01
INTRODUCTION GENERALE	02
 Première section :	
MOTIVATIONS A L'ENDROIT DU SUJET DE RECHERCHE	04
I) PRESENTATION DU SUJET ET DEGAGEMENT DU THEME.....	05
II) L'IMPACT DE CE THEME DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI.....	06
III) POURQUOI AVONS-NOUS CHOISI J. FREUND COMME AUTEUR ?.....	09
a) J. Freund et ses spécificités.....	09
b) L'axe Freund-Machiavel.....	11
 Seconde section :	
SPECIFICATION EN PROFONDEUR	14
I) ESQUISSE DE PROBLEMATIQUES	14
II) CHOIX DE METHODES	17
III) PROPOSITION SUR LA PROJECTION DE REPARTITION	18
 Résumé de la première partie : <i>DU FONDEMENT DU POLITIQUE</i>	
Chapitre I : Les conditions de possibilité d'existence d'une science politique.....	18
Chapitre II : Une démarcation par rapport aux théoriciens de l'état de nature	21
Chapitre III : L'irréductibilité d'une essence	22
 Résumé de la seconde partie : <i>LES CONDITIONS D'IMMUABILITE DU CARACTERE ESSENTIEL DU POLITIQUE</i>	
Chapitre I : La relation dialectique du commandement et de l'obéissance et ses implications.....	25
Chapitre II : la relation dialectique du privé et du public et ses implications	26
Chapitre III : la relation dialectique de l'ami et de l'ennemi et ses implications.....	29
 Résumé de la troisième partie : <i>LES SPECIFICITES DU BUT ET DU MOYEN DU POLITIQUE</i>	
Chapitre I : la spécificité du but du politique.....	30
Chapitre II : La spécificité du moyen du politique.....	33

Troisième section :

CADRE CONCEPTUEL ET CADRE BIBLIOGRAPHIQUE.....	39
I) ANALYSES DE QUELQUES CONCEPTS CLES	
1) Donnée	40
2) Présupposé.....	40
3) Essence.....	41
4) La politique et le politique.....	43
5) L'obéissance politique.....	44
6) Le commandement politique.....	47
7) Le privé	49
8) Le public.....	51
9) L'amitié en politique.....	56
10) L'inimitié en politique.....	59
II) BIBLIOGRAPHIE COMMENTEE	
Ouvrage 1 : <i>Le droit d'aujourd'hui</i>.....	63
Ouvrage 2 : <i>L'essence du politique</i>.....	65
Ouvrage 3 : <i>Qu'est-ce que la politique ?</i>.....	68
Ouvrage 4 : <i>Sociologie de Max Weber</i>.....	69
Ouvrage 5 : <i>Le savant et le politique</i>.....	70
III) PROPOSITION DE BIBLIOGRAPHIE	72
CONCLUSION GENERALE	76
BIBLIOGRAPHIE DU PROJET DE THESE.....	77
TABLE DES MATIERES DU PROJET DE THESE.....	79